



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport financier trimestriel

DEUXIÈME TRIMESTRE

30 juin 2014

(non audité)

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de gestion	3
Contexte opérationnel et perspectives pour 2014	4
Points saillants financiers	8
Résumé des résultats financiers consolidés	9
Résultats financiers par secteur d'activité	14
Programmes de logement	14
Octroi de prêts	15
Assurance prêt hypothécaire	18
Titrisation	26
Fiducie du Canada pour l'habitation	30
Gestion des risques	32
Changements liés aux principaux dirigeants	32
Événements postérieurs à la date de clôture	32
États financiers consolidés trimestriels non audités	33



RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion des résultats d'exploitation et de la situation financière de la SCHL est préparé pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2014 et vise à fournir aux lecteurs un aperçu du rendement de la SCHL en le comparant à celui du trimestre précédent, du trimestre correspondant en 2013 et de la période de six mois correspondante en 2013. Le rapport de gestion contient des explications sur les écarts importants entre les résultats financiers réels et les cibles énoncées dans le Résumé du Plan d'entreprise qui peuvent influencer sur les trimestres à l'étude et futurs de l'exercice. Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés trimestriels non audités et le Rapport annuel 2013. Les états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et font l'objet d'un examen de la part des auditeurs externes de la SCHL. Tous les montants sont exprimés en dollars canadiens. L'information contenue dans le présent rapport financier trimestriel est à jour en date du 27 août 2014 et a été approuvée par le Comité de vérification.

Énoncés prospectifs

Le rapport financier trimestriel de la SCHL contient des énoncés prospectifs qui se trouvent dans diverses sections du rapport.

De par leur nature même, les énoncés prospectifs nous obligent à formuler des hypothèses et comportent des incertitudes et des risques intrinsèques. Ces risques et incertitudes, dont plusieurs sont hors de la maîtrise de la SCHL, comprennent notamment les conditions économiques, financières et réglementaires à l'échelle nationale et internationale, et pourraient donner lieu à des résultats réels différant considérablement des attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs. Les verbes « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « projeter », « planifier », « estimer », de même que l'emploi du futur ou du conditionnel ainsi que de mots et d'expressions semblables dénotent généralement des énoncés prospectifs.

L'information prospective contenue dans le rapport financier trimestriel est présentée afin d'aider les lecteurs à comprendre notre situation financière et notre rendement. Cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins et les lecteurs ne doivent pas s'y fier outre mesure. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions actuelles de la direction et les hypothèses découlant de ces prédictions, prévisions, projections, attentes et conclusions pourraient s'avérer inexactes. La SCHL ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport financier trimestriel.

Mesures non définies par les IFRS

La SCHL a recours à un certain nombre de mesures financières pour évaluer son rendement. Certaines de ces mesures ne sont pas calculées selon les IFRS, ne sont pas définies par les IFRS et n'ont pas de définition normalisée, de sorte qu'elles pourraient ne pas être comparables à celles d'autres organisations. Ces mesures non définies par les IFRS servent à compléter l'information présentée dans les états financiers consolidés trimestriels non audités préparés conformément aux IFRS et peuvent être utiles pour analyser le rendement et pour comprendre les mesures qu'utilise la direction et qui influencent ses prises de décisions financières et opérationnelles. Les mesures non définies par les IFRS utilisées dans le rapport financier trimestriel sont énoncées dans le glossaire des mesures non définies par les IFRS du Rapport annuel 2013.

Les informations à fournir en ce qui concerne les changements de méthodes comptables et les méthodes et estimations comptables critiques se trouvent dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL. Aucun changement important n'a été apporté aux méthodes comptables durant le trimestre ou durant les six premiers mois de l'exercice.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL ET PERSPECTIVES POUR 2014

Les événements ci-après pourraient influencer les activités futures de la SCHL.

Contexte économique et indicateurs du logement

La conjoncture économique du Canada devrait s'améliorer graduellement en 2014 et en 2015. Selon le consensus entre les prévisionnistes du secteur privé, le produit intérieur brut (PIB) au Canada devrait croître de 2,3 % en 2014 et de 2,5 % en 2015. Les prévisions issues du consensus indiquent également que le taux de chômage au Canada continuera de diminuer; il descendra à 6,9 % en 2014 puis à 6,7 % en 2015, après s'être établi à 7,1 % en 2013. Enfin, la faiblesse persistante des taux d'intérêt continuera de soutenir le secteur de l'habitation au Canada, bien qu'il soit possible que les taux d'intérêt augmentent modérément au cours des derniers mois de 2015.

D'après les projections, la demande globale de logements ralentira légèrement en 2014 et en 2015, quelques régions faisant toutefois exception. La réduction de la demande globale sera surtout attribuable à la baisse des mises en chantier en regard de 2013, puisque le nombre de ventes de logements existants devrait demeurer essentiellement le même en 2014 et en 2015. L'évolution du marché de l'habitation cadre largement avec les facteurs fondamentaux et laisse présager un repli, puis un atterrissage en douceur, du marché du logement.

- L'Indice des prix des propriétés MLS[®], dont le calcul statistique tient compte de la variation dans le temps du type et de la qualité des logements vendus, a augmenté de 0,7 % entre mai 2014 et juin 2014. C'était le sixième mois de suite qu'une progression était relevée. L'Indice a augmenté de 5,4 % en juin 2014 par rapport à juin 2013 dans les marchés visés, une hausse qui fait suite à celle de 5,0 % en glissement annuel observée en mai.
- Jusqu'ici, la croissance de l'emploi en 2014 continue de soutenir la demande de logements, quoiqu'à un rythme plus modéré. Depuis le début de l'exercice, les gains d'emplois ont atteint environ 8 800 postes en moyenne par mois, soit à peu près deux tiers du gain mensuel moyen de 13 300 emplois enregistré au cours des six premiers mois de 2013. En glissement annuel, le nombre d'emplois à plein temps a affiché une hausse de 0,2 %, soit une augmentation de 35 600 postes, tandis que le nombre d'emplois à temps partiel a progressé de 1,1 %, ce qui représente 36 600 postes de plus.
- Le produit intérieur brut réel par industrie a augmenté de 0,4 % en mai. Il s'agissait de la cinquième hausse mensuelle de suite. Le produit intérieur brut réel a progressé de 0,3 % au premier trimestre de 2014 par rapport au quatrième trimestre de 2013. Le produit intérieur brut réel s'est accru de 2,2 % au premier trimestre de 2014 comparativement au premier trimestre de 2013.

Gel du budget de fonctionnement

Dans le discours du Trône d'octobre 2013, le gouvernement a annoncé son intention d'appliquer pendant deux ans un gel du budget de fonctionnement des ministères fédéraux et des sociétés d'État fédérales. Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) a ensuite communiqué des détails supplémentaires pour clarifier l'incidence de ce gel sur les sociétés d'État qui bénéficient de crédits parlementaires et sur celles qui n'en reçoivent pas.

Cette directive sur le gel s'applique à l'ensemble des organisations bénéficiant de crédits parlementaires, comme la SCHL pour ses programmes de logement. Des rajustements du niveau de base ne sont permis que pour les nouvelles initiatives et les augmentations non discrétionnaires, moyennant l'approbation du Conseil du Trésor.

Les activités d'assurance, de titrisation et d'octroi de prêts de la SCHL ne sont pas financées au moyen de crédits parlementaires. Bien qu'elles ne soient pas visées par cette directive, ces activités doivent tout de même en respecter l'esprit et l'intention.

¹ L'Indice des prix des propriétés MLS[®] mesure le prix des maisons unifamiliales, des maisons en rangée et des appartements vendus dans le Grand Vancouver, dans la vallée du Fraser, à Calgary, à Regina, dans le Grand Toronto et dans le Grand Montréal.

Pour les activités de la SCHL financées au moyen de crédits parlementaires, l'année de base est 2013-2014, comparativement à 2013 pour les activités non financées au moyen de crédits parlementaires. La Société est toujours à l'affût de possibilités d'amélioration et d'occasions de réaliser des gains d'efficacité sur le plan des dépenses discrétionnaires en vue d'équilibrer, d'une part, le besoin de limiter les dépenses et d'agir avec prudence et, d'autre part, les exigences relatives à ses activités génératrices de produits.

Assurance de portefeuille

La SCHL a apporté des changements à son produit d'assurance de portefeuille le 1^{er} janvier 2014 pour soutenir la stabilité à long terme des marchés canadiens de l'habitation et du crédit hypothécaire, de même que pour favoriser le fonctionnement efficient et la compétitivité du marché du financement de l'habitation. Par exemple :

- En 2014, la limite annuelle a été fixée à 360 millions de dollars par prêteur client de l'assurance de portefeuille, de sorte que le montant total des limites atteindra 9 milliards de dollars pour l'exercice.
- La substitution de prêts n'est plus possible pour les nouveaux blocs de prêts assurés en portefeuille. Cependant, elle le demeure pour les blocs de prêts assurés en portefeuille au plus tard le 31 décembre 2013.
- La tarification a été révisée pour couvrir la hausse des coûts, notamment les droits de garantie gouvernementale, tout en tenant compte des tarifs du marché.

L'application de la méthode d'attribution pour l'assurance de portefeuille de la SCHL n'a pas d'incidence sur l'offre d'assurance prêt hypothécaire aux acheteurs admissibles ni pour l'achat, la construction ou le refinancement d'immeubles collectifs.

Plafond annuel des nouveaux titres cautionnés

L'imposition d'un plafond relativement aux nouveaux cautionnements de titres hypothécaires émis en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (TH LNH) et d'Obligations hypothécaires du Canada (OHC) constitue un important mécanisme de surveillance qui permet de gérer les risques liés au marché de l'habitation et l'exposition du gouvernement aux risques associés au secteur du logement. En vertu du paragraphe 14(1) de la *Loi nationale sur l'habitation*, le ministre des Finances a le pouvoir d'établir les conditions selon lesquelles la SCHL peut garantir le paiement de tout ou partie du capital ou des intérêts – ou des deux – relatifs à des titres fondés sur des prêts à l'habitation. Pour 2014, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 80 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC. Ces plafonds des cautionnements autorisés pour 2014 cadrent avec la demande de cautionnements des années passées.

Droits à verser au gouvernement du Canada

Depuis le 1^{er} janvier 2014, conformément à l'article 8.2 de la LNH, des droits pour risques courus équivalant à 3,25 % des primes souscrites et à 10 points de base supplémentaires pour les nouveaux montants assurés dans le cadre de l'assurance de portefeuille sont versés au gouvernement du Canada relativement aux activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL. Ces droits de 3,25 % payés par la SCHL tiennent compte de la couverture intégrale donnée par le gouvernement à l'égard des obligations de la Société, alors que, dans le cas des assureurs hypothécaires du secteur privé, c'est 90 % de leurs obligations qui sont couvertes par le gouvernement.

Primes d'assurance prêt hypothécaire pour logements de propriétaires-occupants

Le 28 février 2014, la SCHL a annoncé qu'elle allait majorer (d'environ 15 %, en moyenne), à compter du 1^{er} mai 2014, ses primes d'assurance prêt hypothécaire visant les prêts pour logements de propriétaires-occupants et pour immeubles locatifs comptant un à quatre logements. Cette majoration tient compte de l'objectif de la Société de réduire les risques associés au marché de l'habitation pour les contribuables canadiens et de contribuer à la stabilité à long terme du système financier. L'incidence prévue sur les primes et droits perçus et sur les primes et droits acquis est estimée à moins de 161 millions et 20 millions de dollars, respectivement, en 2014, et à approximativement 162 millions et 54 millions de dollars, respectivement, en 2015.

Test du capital minimal (TCM) pour les assureurs hypothécaires

Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) travaille à l'élaboration d'un nouveau cadre de capital qui s'appliquera précisément aux assureurs hypothécaires et remplacera l'actuel test du capital minimal (TCM). Ce nouveau cadre ne devrait être instauré qu'en 2016 ou plus tard. Par conséquent, les assureurs hypothécaires seront tenus d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2015, un TCM sur mesure fondé sur la version à l'étude de la ligne directrice intitulée Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales, qui a été publiée par le BSIF le 20 décembre 2013. La SCHL a examiné le TCM sur mesure proposé et s'attend à ce que les changements entraînent une baisse du niveau de capital prévu selon le TCM de la Société, lequel devrait passer de 280 % au 31 décembre 2014 à 256 % au 1^{er} janvier 2015.

Investissement dans le logement abordable

Dans le Plan d'action économique de 2013, le gouvernement du Canada a confirmé son engagement à poursuivre sa collaboration avec les provinces et les territoires dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions de logement en prolongeant l'Investissement dans le logement abordable (IDLA) jusqu'en mars 2019. Cet investissement fédéral de 1,25 milliard de dollars sur cinq ans sera fait par l'entremise de la SCHL à compter d'avril 2014, selon la méthode du partage des coûts avec les provinces et les territoires. Les fonds accordés aux provinces et aux territoires aux termes de l'IDLA appuieront le recours à des apprentis et soutiendront ainsi la formation de travailleurs qualifiés.

À la clôture du trimestre, des ententes de prolongation avaient été annoncées en Colombie-Britannique, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Nouveau-Brunswick et en Alberta.

Version à l'étude de la ligne directrice B-21 du BSIF : Pratiques et procédures de souscription d'assurance hypothécaire résidentielle

Le 14 avril 2014, le BSIF a publié pour consultation publique une version à l'étude de la ligne directrice B-21 à l'intention des assureurs hypothécaires, qui énonce les attentes du BSIF en ce qui concerne la souscription prudente de l'assurance prêt hypothécaire à l'habitation et les activités connexes. La SCHL a examiné la ligne directrice et ne s'attend pas à ce que des changements importants doivent être apportés à ses activités courantes lorsque la version finale sera produite. Le BSIF prévoit étudier tous les commentaires avant de mettre la dernière main à la ligne directrice plus tard en 2014.

Examen des activités d'assurance prêt hypothécaire

Des modifications législatives apportées en 2012 ont élargi le mandat de la SCHL pour qu'il englobe l'objectif de contribuer à la stabilité du marché de l'habitation, ce qui profite à tous les Canadiens, tout en gérant et en réduisant efficacement les risques pour les contribuables. La SCHL a réalisé un examen de ses produits et services afin de veiller à ce qu'ils soient conformes à cet objectif. L'examen des activités d'assurance prêt hypothécaire est maintenant terminé. Les changements annoncés comprennent les suivants :

- Les produits d'assurance prêt hypothécaire SCHL Résidence secondaire et SCHL Travailleurs autonomes sans confirmation du revenu par un tiers ont été retirés le 30 mai 2014 (changement annoncé le 25 avril 2014).
- Le produit d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL pour les prêts servant à financer la construction d'immeubles collectifs de logements en copropriété a été retiré le 6 juin 2014 (changement annoncé le 6 juin 2014).
- La SCHL a aligné son assurance des prêts hypothécaires à faible rapport prêt-valeur souscrite à l'unité sur l'assurance des prêts hypothécaires à rapport prêt-valeur élevé en établissant des limites maximales pour le prix des maisons, la période d'amortissement et les rapports d'amortissement de la dette le 31 juillet 2014 (changement annoncé le 6 juin 2014).

Modifications de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) et de la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle (LPAHR) prévues à la partie 6, section 24 de la Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014

Le 19 juin 2014, le projet de loi C-31, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 11 février 2014 et mettant en œuvre d'autres mesures (Loi n° 1 sur le plan d'action économique de 2014)*, a reçu la sanction royale. La *Loi* a entraîné des modifications à la LNH et à la LPAHR qui touchent la SCHL. Plus précisément, la *Loi* accorde explicitement un pouvoir de réglementation sur l'assurance garantie par l'État aux prêts hypothécaires assurés existants (par opposition aux nouvelles assurances seulement) aux termes de la LPAHR et de la LNH. En outre, une modification a été apportée à la LPAHR, qui stipule que les prêts hypothécaires assurés avant l'entrée en vigueur de la LPAHR doivent aussi être conformes aux règlements adoptés en vertu de la LPAHR s'appliquant aux prêts hypothécaires qui pourraient servir de garanties pour des titres cautionnés aux termes de la LNH.

Événements postérieurs à la date de clôture**Investissement dans le logement abordable**

Depuis la clôture du deuxième trimestre, des ententes de prolongation de cinq ans de l'IDLA ont été annoncées au Manitoba, au Yukon, en Nouvelle-Écosse, en Ontario et en Saskatchewan.

POINTS SAILLANTS FINANCIERS

(En millions, sauf indication contraire)

RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	T2 2014	T1 2014	T4 2013	T3 2013 ¹	T2 2013 ¹	T1 2013 ¹	T4 2012 ¹	T3 2012 ¹
Total de l'actif	251 274	253 081	270 051	289 091	289 766	302 005	292 040	302 232
Total du passif	234 125	236 570	254 213	273 943	275 166	287 593	278 196	288 885
Total des capitaux propres du Canada	17 149	16 511	15 838	15 148	14 600	14 412	13 844	13 347
Total des produits	1 202	1 311	1 426	1 255	1 184	1 276	1 400	1 256
Total des charges ²	767	905	873	803	738	898	853	879
Résultat net	435	406	553	452	446	378	547	377
PROGRAMMES DE LOGEMENT								
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	490	587	538	501	459	573	516	509
Dépenses des programmes de logement	490	587	538	501	459	573	516	509
OCTROI DE PRÊTS								
Résultat net	-	4	63	21	8	(1)	2	3
Total des capitaux propres	151	158	192	128	87	32	9	(9)
ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE								
Contrats d'assurance en vigueur (G\$)	551	555	557	560	562	563	566	576
Volume de prêts assurés	15 769	9 328	14 457	17 646	20 755	8 195	11 596	15 937
Primes et droits perçus	372	206	321	401	376	210	291	409
Règlements payés	92	102	97	89	117	133	74	136
Primes et droits acquis	423	400	457	444	438	415	478	456
Pertes sur règlements	58	102	71	70	55	113	69	157
Résultat net	389	352	432	369	384	322	464	308
Pourcentage de pertes	13,7 %	25,5 %	15,5 %	15,8 %	12,6 %	27,2 %	14,4 %	34,4 %
Ratio des charges opérationnelles	11,8 %	14,3 %	12,5 %	12,4 %	12,3 %	14,2 %	11,7 %	10,1 %
Ratio mixte	25,5 %	39,8 %	28,0 %	28,2 %	24,9 %	41,4 %	26,1 %	44,5 %
Indice de l'importance des règlements	27,7 %	28,3 %	28,9 %	28,9 %	29,0 %	30,2 %	28,5 %	29,8 %
Rendement des capitaux propres	10,2 %	9,6 %	12,3 %	10,9 %	11,6 %	9,9 %	14,9 %	10,2 %
Rendement de la cible de capital immobilisé ³	12,7 %	11,6 %	14,4 %	12,6 %	13,2 %	11,2 %	16,5 %	10,9 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis ⁴	272 %	264 %	250 %	243 %	234 %	231 %	231 %	222 %
Pourcentage estimé des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement au Canada qui sont assurés par la SCHL (\$))	44,8 %	45,3 %	45,6 %	47,0 %	48,2 %	48,5 %	48,6 %	50,0 %
TITRISATION								
Total des cautionnements en vigueur (G\$)	402	400	398	399	400	393	382	384
Titres cautionnés	24 389	22 505	20 522	29 007	45 845	27 268	27 436	25 667
Droits de demande et de cautionnement perçus	59	53	49	64	91	61	60	60
Droits de demande et de cautionnement acquis	59	59	59	64	64	60	60	61
Résultat net	49	47	49	53	54	51	79	55
Ratio des charges opérationnelles	10,3 %	10,7 %	11,3 %	10,9 %	9,7 %	10,6 %	9,8 %	9,2 %
Rendement des capitaux propres	13,1 %	13,1 %	14,2 %	15,9 %	16,7 %	16,3 %	26,2 %	19,1 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis ⁴	209 %	199 %	182 %	166 %	162 %	153 %	156 %	144 %
Pourcentage des prêts hypothécaires à l'habitation en cours de remboursement qui ont été titrisés aux termes des programmes de la SCHL (\$))	32,5 %	32,0 %	31,0 %	30,6 %	29,9 %	29,1 %	28,5 %	28,4 %
FCH								
Actif	208 335	207 399	207 115	205 809	204 456	214 630	204 060	213 573
Passif	208 335	207 399	207 115	205 809	204 456	214 630	204 060	213 573

¹ Retraité aux fins de comparaison; se reporter à la note 3 complémentaire aux états financiers consolidés au 31 décembre 2013 de la SCHL.² Y compris l'impôt sur le résultat.³ Retraité pour tenir compte du résultat net annualisé, lequel a été ajusté en fonction des résultats à un niveau de capital de 200 % selon le TCM, divisé par la moyenne de la cible de capital immobilisé (200 % selon le TCM) à l'ouverture et à la clôture de la période.⁴ Calculé à un moment précis.

RÉSUMÉ DES RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé résumé

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Total de l'actif	251 274	270 051
Total du passif	234 125	254 213
Total des capitaux propres du Canada	17 149	15 838

Total de l'actif

Le total de l'actif s'établissait à 251,3 milliards de dollars au 30 juin 2014, dont une tranche de 214,8 milliards (85,5 %) représentait des prêts à recevoir résultant du PAPHA et du Programme des OHC.

Le total de l'actif a diminué de 18,8 milliards de dollars (7,0 %) par rapport au 31 décembre 2013 essentiellement en raison de la baisse du solde des prêts à recevoir résultant du PAPHA et des activités d'octroi de prêts, et de la décroissance des placements en valeurs mobilières détenus à des fins de transaction. Ces diminutions ont été contrebalancées en partie par la hausse du solde des prêts à recevoir résultant des OHC, de même que par une augmentation des placements en valeurs mobilières disponibles à la vente et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les prêts à recevoir dans le cadre du PAPHA et des activités d'octroi de prêts se sont établis, respectivement, à 6,9 milliards et à 10,4 milliards de dollars. Ces soldes représentent une baisse par rapport au 31 décembre 2013, de 21,1 milliards (75,3 %) pour le PAPHA et de 467 millions (4,3 %) dans le cas des activités d'octroi de prêts en raison des échéances.

Les placements en valeurs mobilières détenus à des fins de transaction se sont chiffrés à 13 millions de dollars, une baisse de 431 millions (97,1 %) par rapport au 31 décembre 2013 attribuable à la liquidation du Nordea International Equity Fund (Nordea). Le produit de cette liquidation a été réinvesti dans un autre fonds d'actions comptabilisé comme un placement disponible à la vente. Le désinvestissement du fonds Nordea s'est conclu en juillet 2014.

Les prêts à recevoir liés au Programme des OHC ont totalisé 207,9 milliards de dollars, ce qui représente une hausse de 1,3 milliard (0,6 %) par rapport au 31 décembre 2013 découlant de l'acquisition de droits de bénéficiaire dans des TH LNH auprès d'émetteurs agréés, nets des échéances.

Les placements en valeurs mobilières disponibles à la vente se sont chiffrés à 21,2 milliards de dollars, une hausse de 1,6 milliard (8,0 %) par rapport au 31 décembre 2013 enregistrée par suite du réinvestissement des produits de la vente du fonds Nordea, de l'appréciation de la juste valeur et des entrées de trésorerie générées par les opérations.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont atteint 1,7 milliard de dollars, en hausse de 387 millions (29,0 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une croissance des placements à court terme financés par le produit des rachats et des entrées de trésorerie générées par les opérations.

Total du passif

Le total du passif s'établissait à 234,1 milliards de dollars au 30 juin 2014, dont une tranche de 214,8 milliards (91,8 %) représentait des emprunts contractés dans le cadre du PAPHA et du Programme des OHC.

Le total du passif a diminué de 20,1 milliards de dollars (7,9 %) par rapport au 31 décembre 2013, principalement en raison d'une baisse des emprunts aux termes du PAPHA et des activités d'octroi de prêts, et d'une régression des primes et droits non acquis, contrebalancées en partie par une hausse des émissions d'OHC, un accroissement des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et une augmentation des créditeurs et autres.

Les emprunts dans le cadre du PAPHA et des activités d'octroi de prêts se sont chiffrés respectivement à 6,9 milliards et à 12,4 milliards de dollars. Ces soldes ont diminué, par rapport à la période précédente, de 21,1 milliards (75,3 %) pour le PAPHA et de 253 millions (2,0 %) dans le cas des activités d'octroi de prêts en raison du remboursement des dettes connexes.

Les primes et droits non acquis se sont établis à 6,3 milliards de dollars, en baisse de 229 millions (3,5 %) par rapport au 31 décembre 2013. Les variations des primes et droits non acquis sont calculées en soustrayant des primes et droits perçus (685 millions) les primes et droits comptabilisés en produits (914 millions) pendant la période.

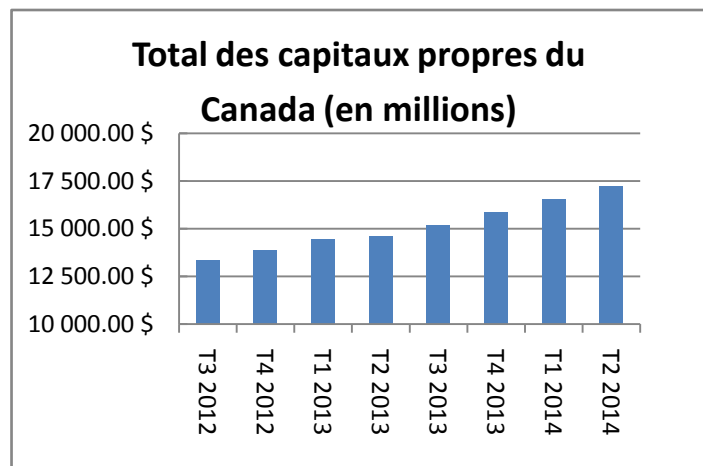
Les emprunts liés au Programme des OHC se sont élevés à 207,9 milliards de dollars, ce qui constitue une hausse de 1,3 milliard (0,6 %) par rapport au 31 décembre 2013 découlant des émissions nettes d'OHC par la FCH.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont atteint 361 millions de dollars, ce qui représente, par rapport au 31 décembre 2013, une hausse de 270 millions (296,7 %) attribuable à une baisse d'activité au quatrième trimestre de 2013, suivie d'un retour aux niveaux habituels aux premier et deuxième trimestres de 2014.

Les créiteurs et autres se sont élevés à 1,1 milliard de dollars, une augmentation de 314 millions (38,4 %) par rapport au 31 décembre 2013 qui s'explique principalement par la hausse de l'impôt sur le résultat à payer, porté à 155 millions de dollars par les augmentations de la juste valeur des instruments financiers, l'accroissement du passif au titre des régimes de retraite de 102 millions de dollars attribuable à la baisse du taux d'actualisation (4,1 % au 30 juin 2014 et 4,8 % au 31 décembre 2013) et les nouveaux droits pour risques courus s'élevant à 22 millions de dollars que la SCHL doit payer au gouvernement du Canada relativement à ses activités d'assurance prêt hypothécaire.

Total des capitaux propres du Canada

Le total des capitaux propres a atteint 17 149 millions de dollars, soit une augmentation de 1 311 millions (8,3 %) par rapport au 31 décembre 2013. Ce total correspond au résultat global constaté par la SCHL pour les six mois clos le 30 juin 2014.



État consolidé résumé des résultats et du résultat global

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Total des produits	1 202	1 311	1 184	2 513	2 460
Total des charges	628	778	599	1 406	1 376
Impôt sur le résultat	139	127	139	266	260
Résultat net	435	406	446	841	824
Autres éléments du résultat global	203	267	(258)	470	(68)
Résultat global	638	673	188	1 311	756

Total des produits

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des produits s'est établi à 1 202 millions de dollars, en baisse de 109 millions (8,3 %) par rapport au trimestre précédent, essentiellement en raison de la diminution des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des gains (pertes) nets latents, contrebalancée en partie par une hausse des gains (pertes) nets réalisés.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement se sont fixés à 490 millions de dollars, en baisse de 97 millions (16,5 %) par rapport au trimestre précédent. Cette baisse est attribuable au fait que les provinces et les territoires n'avaient pas tous signé la prolongation de leur entente dans le cadre de l'IDLA (63 millions) et à la révision du calendrier des dépenses relatives au parc de logements sociaux actuel (52 millions), ce qui a été contrebalancé par une augmentation des dépenses consacrées à de nouveaux logements abordables au Nunavut, qui ont atteint 25 millions de dollars.

Quant aux gains (pertes) nets latents, une perte de 68 millions de dollars a été enregistrée. Il s'agit d'une baisse de 85 millions (500,0 %) par rapport au trimestre précédent qui s'explique essentiellement par la liquidation du fonds Nordea, celle-ci ayant entraîné le reclassement de gains latents en gains réalisés.

Pour ce qui est des gains (pertes) nets réalisés, des gains de 97 millions de dollars ont été constatés, ce qui représente une hausse de 50 millions (106,4 %) par rapport au trimestre précédent, principalement grâce à un gain de 61 millions découlant de la liquidation du fonds Nordea.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Le total des produits s'est accru de 18 millions de dollars (1,5 %) par rapport au même trimestre en 2013 du fait principalement de l'augmentation des crédits parlementaires et des gains (pertes) nets réalisés, effacée en partie par l'affaiblissement des gains (pertes) nets latents.

Les crédits parlementaires ont augmenté de 31 millions de dollars (6,8 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent essentiellement en raison de la hausse du financement destiné au logement abordable au Nunavut en 2014, contrebalancée en partie par la réduction des dépenses dans le cadre de l'IDLA, comme il a été mentionné précédemment.

Les gains (pertes) nets réalisés ont augmenté de 101 millions de dollars (2 525,0 %) par rapport au trimestre correspondant de 2013 essentiellement en raison des gains de 61 millions de dollars réalisés par suite de la liquidation du fonds Nordea. De plus, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2014, contre 59 millions de dollars comptabilisés au deuxième trimestre de 2013.

Les gains (pertes) nets latents ont régressé de 86 millions de dollars (478,0 %) par rapport au même trimestre en 2013 essentiellement en raison de la liquidation du fonds Nordea, expliquée précédemment.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des produits s'est élevé à 2 513 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 53 millions (2,2 %) par rapport à la période de six mois correspondante en 2013 découlant surtout de l'augmentation des crédits parlementaires et des gains (pertes) nets réalisés, laquelle a été effacée en partie par la baisse des gains (pertes) nets latents et des primes et droits acquis.

Les crédits parlementaires affectés aux programmes de logement se sont chiffrés à 1 077 millions de dollars, en hausse de 45 millions (4,4 %) par rapport au même semestre en 2013, essentiellement en raison du financement destiné aux nouveaux logements abordables au Nunavut accordé en 2014, contrebalancé par la réduction des dépenses dans le cadre de l'IDLA, comme il a été mentionné précédemment.

Les gains (pertes) nets réalisés ont atteint 144 millions de dollars, soit une hausse de 119 millions (476,0 %) par rapport au semestre correspondant en 2013 principalement attribuable aux gains réalisés par suite de la liquidation du fonds Nordea. De plus, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des six premiers mois de 2014, contre 75 millions de dollars comptabilisés au premier semestre de 2013.

Quant aux gains (pertes) nets latents, une perte de 51 millions de dollars a été enregistrée. Celle-ci représente, par rapport à la période correspondante en 2013, une baisse de 80 millions (275,9 %) découlant principalement de la liquidation du fonds Nordea.

Les primes et droits acquis se sont établis à 941 millions de dollars, en baisse de 36 millions (3,7 %) par rapport à la période de six mois correspondante en 2013. Cette baisse s'explique surtout par la diminution des volumes de prêts hypothécaires assurés au cours des quelques dernières années.

Total des charges

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des charges s'est fixé à 628 millions de dollars, en baisse de 150 millions (19,3 %) par rapport au trimestre précédent, surtout en raison de la diminution des dépenses des programmes de logement et des pertes sur règlements.

Les dépenses des programmes de logement se sont chiffrées à 490 millions de dollars, une baisse de 97 millions (16,5 %) correspondant à celle des crédits parlementaires, tel qu'il est indiqué précédemment.

Les pertes sur règlements, qui représentent les pertes subies pendant la période selon les variations de la provision pour règlements, se sont établies à 58 millions de dollars, en baisse de 44 millions (43,1 %) par rapport au trimestre précédent. Comparativement au premier trimestre de 2014, les variations de la provision pour règlements ont été moins importantes au deuxième trimestre puisque le niveau de prêts pour propriétaires-occupants en souffrance et la conjoncture économique n'ont que très peu varié.

Comparaisons – T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le total des charges s'est accru de 29 millions (4,8 %) et de 30 millions de dollars (2,2 %) par rapport aux périodes de trois mois et de six mois correspondantes en 2013, surtout en raison de l'augmentation des dépenses des programmes de logement. Ces croissances suivent l'augmentation des crédits parlementaires dont il est question précédemment.

Impôt sur le résultat

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

L'impôt sur le résultat est demeuré relativement constant au cours de ces périodes, les écarts étant essentiellement attribuables aux fluctuations du résultat net.

Le taux d'imposition effectif a atteint 24 % tous les trimestres.

Résultat net

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le résultat net est demeuré relativement constant au cours de ces périodes, fluctuant en fonction des écarts mentionnés précédemment. Ainsi, une hausse de 17 millions de dollars (2,1 %) a été observée en cumul annuel par rapport au même semestre en 2013.

Les fluctuations des crédits parlementaires affectés aux programmes de logement et des dépenses des programmes de logement s'annulent et n'ont aucune incidence sur le résultat net.

Autres éléments du résultat global

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Les autres éléments du résultat global se sont établis à 203 millions de dollars, soit une baisse de 64 millions (24,0 %) par rapport au trimestre précédent découlant surtout d'une diminution des gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt), contrebalancée en partie par une augmentation des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) se sont fixés à 257 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 115 millions (30,9 %) par rapport au trimestre précédent attribuable principalement à la diminution du rendement des portefeuilles d'actions américaines et internationales. Les gains latents du portefeuille obligataire ont régressé étant donné que la baisse du rendement des obligations a été moins prononcée au deuxième trimestre qu'au premier. De plus, le reclassement des gains latents sur les instruments vendus s'est traduit par une perte latente de 33 millions de dollars, soit une baisse de 23 millions par rapport au trimestre précédent.

Les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées ont représenté une perte de 21 millions de dollars, en hausse de 74 millions (77,9 %) par rapport au trimestre précédent, principalement en raison d'une contraction moins prononcée du taux d'actualisation, contrebalancée par une augmentation du taux de rendement des actifs des régimes.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Les autres éléments du résultat global se sont accrus de 461 millions de dollars (178,7 %) par rapport au même trimestre en 2013 surtout en raison d'une hausse des gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt), contrebalancée en partie par une diminution des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) se sont élevés à 257 millions de dollars, une hausse de 675 millions (161,5 %) par rapport au trimestre correspondant en 2013 essentiellement attribuable à une baisse du rendement des obligations au deuxième trimestre de 2014, comparativement à une forte progression du rendement au deuxième trimestre de 2013.

Les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées ont représenté une perte de 21 millions de dollars, en baisse de 149 millions (116,4 %) par rapport au même trimestre en 2013 découlant principalement d'une diminution du taux d'actualisation au deuxième trimestre de 2014 (qui est passé de 4,3 à 4,1 %), tandis que celui-ci avait augmenté au même trimestre en 2013 (passant de 4,0 à 4,6 %). La perte attribuable à la diminution du taux d'actualisation a été compensée en partie par une augmentation du taux de rendement des actifs des régimes.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Les autres éléments du résultat global ont atteint 470 millions de dollars, en hausse de 538 millions (791,2 %) par rapport à la période de six mois correspondante en 2013, essentiellement en raison d'une croissance des gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt), contrebalancée en partie par une diminution des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées.

Les gains nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente (déduction faite de l'impôt) se sont élevés à 629 millions de dollars, soit une hausse de 893 millions (338,2 %) par rapport au même semestre en 2013 attribuable surtout à la chute du rendement des obligations au cours des six premiers mois de 2014, comparativement à une forte hausse du rendement au cours des six premiers mois de 2013.

Les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées ont entraîné une perte de 116 millions de dollars, ce qui représente une baisse de 310 millions (159,8 %) par rapport à la période de six mois correspondante en 2013, principalement en raison d'une diminution du taux d'actualisation en 2014 (qui est passé de 4,8 à 4,1 %) alors qu'une hausse avait été enregistrée en 2013 (le taux était passé de 3,9 à 4,6 %).

Gestion des ressources

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Charges opérationnelles	80	89	85	169	176
Charges opérationnelles des programmes de logement	26	27	28	53	57
Total des charges opérationnelles	106	116	113	222	233
Années-personnes (équivalents temps plein)	453	434	456	887	902

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le total des charges opérationnelles est demeuré plutôt stable d'une période à l'autre, la diminution des coûts liés aux régimes de retraite et aux avantages sociaux n'ayant entraîné que de légères baisses.

Le nombre d'années-personnes utilisées a augmenté de 19 années-personnes (4,4 %) par rapport au trimestre précédent, essentiellement en raison des activités saisonnières d'enquête. Comparativement aux périodes de trois mois et de six mois correspondantes de l'exercice précédent, le nombre d'années-personnes utilisées a diminué de 3 années-personnes (0,7 %) et de 15 années-personnes (1,7 %), respectivement, en raison de la baisse des activités d'assurance prêt hypothécaire.

RÉSULTATS FINANCIERS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'analyse financière porte sur les activités suivantes : les programmes de logement, l'octroi de prêts, l'assurance prêt hypothécaire, la titrisation et la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH).

Les programmes de logement et l'octroi de prêts appuient le premier objectif de la Société, qui est de soutenir l'accès à des logements abordables pour les Canadiens dans le besoin.

L'assurance prêt hypothécaire, la titrisation et la FCH appuient le deuxième objectif de la Société, qui consiste à faciliter l'accès des Canadiens à un éventail d'options de logement et à encourager la stabilité du système financier et le fonctionnement efficace et la compétitivité au sein du marché du financement de l'habitation, tout en y contribuant et en tenant dûment compte des risques de pertes que la Société encourt.

Ces objectifs et d'autres mesures de rendement sont décrits dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

PROGRAMMES DE LOGEMENT

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	490	587	459	1 077	1 032
Dépenses des programmes de logement	490	587	459	1 077	1 032
Total	-	-	-	-	-

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Les crédits dépensés pour couvrir les dépenses des programmes de logement ont chuté de 97 millions de dollars (16,5 %) par rapport au trimestre précédent, en raison d'une baisse des dépenses aux termes de l'IDLA, les provinces et les territoires n'ayant pas tous signé des ententes relatives à la prolongation de 2014-2019 (63 millions), et de la révision du calendrier des dépenses liées au portefeuille de logements sociaux existants (52 millions). Cette baisse a été contrebalancée par une hausse, au deuxième trimestre de 2014, des dépenses affectées au logement abordable au Nunavut (25 millions).

Comparaisons – T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Les crédits dépensés pour couvrir les dépenses des programmes de logement ont augmenté de 31 millions de dollars (6,8 %) comparativement au trimestre correspondant de l'exercice précédent et de 45 millions de dollars (4,4 %) par rapport au même semestre en 2013, ce qui s'explique essentiellement par une hausse des dépenses liées au logement abordable au Nunavut, laquelle a été en partie contrebalancée par une baisse des dépenses aux termes de l'IDLA, tel qu'il a été mentionné.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

Au bilan des activités d'octroi de prêts, les dépenses engagées pour l'application des programmes de logement mais non encore remboursées sont comptabilisées dans les montants à recevoir du gouvernement du Canada et les dépenses des programmes de logements à payer sont inscrites dans les charges à payer.

Liquidité

La source de liquidité de la Société pour le financement des programmes de logement est le gouvernement, qui verse des fonds au moyen des crédits parlementaires annuels.

Les activités liées aux programmes de logement sont exposées à un risque de liquidité minime en raison des variations du calendrier des flux de trésorerie, soit l'écart entre le moment où sont affectés les crédits (c'est-à-dire les versements aux tiers) et celui où les crédits sont recouverts auprès du gouvernement. Pour atténuer ce risque, la SCHL maintient des liquidités afin de couvrir la non-concordance du calendrier. La Société peut également accéder quotidiennement au Trésor, une source de financement pour les crédits offerte par le gouvernement.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Il n'y a eu aucun changement important des accords à long terme au cours du trimestre. Des précisions concernant les accords et obligations contractuelles hors bilan liés aux programmes de logement sont fournies dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION SUR L'AFFECTATION DES CRÉDITS

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre les crédits autorisés par le Parlement et accordés à la Société pendant l'exercice du gouvernement (clos le 31 mars) et le montant total comptabilisé par la SCHL pendant son exercice, qui correspond à l'année civile.

(En millions)	Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013
Montants prévus pour l'application des programmes de logement :		
Montants autorisés en 2013-2014 (2012-2013)		
Budget principal des dépenses	2 131	2 140
Budget supplémentaire des dépenses A	-	-
Budget supplémentaire des dépenses B	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C	-	-
Autorisations législatives inutilisées	-	-
	2 131	2 140
Moins la tranche comptabilisée pendant l'année civile 2013 (2012)	(1 498)	(1 514)
Moins les crédits inutilisés pour 2013-2014 (2012-2013)	(46)	(53)
Tranche de 2013-2014 (2012-2013) comptabilisée en 2014 (2013)	587	573
Montants autorisés en 2014-2015 (2013-2014)		
Budget principal des dépenses	2 097	2 131
Budget supplémentaire des dépenses A	-	-
Budget supplémentaire des dépenses B	-	-
Budget supplémentaire des dépenses C	-	-
Total des crédits de l'exercice	2 097	2 131
Moins la tranche à comptabiliser au cours des prochains trimestres	(1 607)	(1 672)
Crédits inutilisés prévus pour 2014-2015 (réellement inutilisés en 2013-2014)	-	-
Tranche de 2014-2015 (2013-2014) comptabilisée en 2014 (2013)	490	459
Total des crédits comptabilisés – six mois clos le 30 juin	1 077	1 032

Les crédits de 2 097 millions de dollars approuvés par le Parlement pour l'exercice 2014-2015 comprennent un montant de 70 millions de dollars affecté au logement abordable au Nunavut qui a été annoncé dans le Plan d'action économique de 2013. Au 30 juin 2014, les dépenses totales s'élevaient à 490 millions de dollars (23,4 %).

OCTROI DE PRÊTS

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Produits d'intérêts nets	1	3	3	4	6
Autres produits	2	4	12	6	11
Total des produits	3	7	15	10	17
Charges opérationnelles	4	5	5	9	11
Total des charges	4	5	5	9	11
Résultat avant impôt	(1)	2	10	1	6
Impôt sur le résultat	(1)	(2)	2	(3)	(1)
Résultat net	-	4	8	4	7

Total des produits

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des produits est demeuré relativement stable par rapport au trimestre précédent.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Le total des produits a chuté de 12 millions de dollars (80 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Cette chute est attribuable à une diminution des autres produits, laquelle découle d'une baisse des gains latents sur les instruments financiers attribuable à la contraction des taux d'intérêt. Ont aussi contribué à cette diminution des autres produits, les recouvrements plus faibles qu'en 2013 des écarts actuariels découlant des activités liées aux programmes de logement. Les gains sur la réévaluation de l'exercice précédent ont fait baisser les recouvrements, le remboursement étant étalé sur 10 ans.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des produits a reculé de 7 millions de dollars (41 %) comparativement au même semestre de l'exercice précédent. Ce recul est surtout attribuable à une diminution des autres produits du fait essentiellement de la baisse des recouvrements des écarts actuariels découlant des activités liées aux programmes de logement, tel qu'il a été mentionné.

Total des charges

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le total des charges a été relativement constant au cours de ces périodes, le cumul 2014 affichant une diminution de 2 millions de dollars (18,1 %) par rapport à celui de 2013.

Résultat net

Les activités d'octroi de prêts sont exercées en visant le seuil d'équilibre à long terme. Ainsi, il est possible qu'un profit ou une perte soit réalisé pendant un exercice donné.

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le résultat net est demeuré relativement stable par rapport au trimestre précédent.

Comparaisons – T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le résultat net a reculé de 8 millions de dollars (100 %) et de 3 millions de dollars (43 %) par rapport au même trimestre et au même semestre de l'exercice précédent, du fait surtout de la baisse des autres produits mentionnée précédemment et de l'incidence sur ces éléments de la charge d'impôt sur le résultat.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	2 051	1 838
Prêts et intérêts courus à recevoir	10 596	11 102
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	336	311
Débiteurs et autres	340	342
Total de l'actif	13 323	13 593
Emprunts et intérêts courus à payer	12 545	12 802
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	182	149
Créditeurs et autres	445	450
Total du passif	13 172	13 401
Total des capitaux propres¹	1 517	192

¹ Le total des capitaux propres pour les activités d'octroi de prêts comprend la réserve pour l'octroi de prêts de 126 millions de dollars (167 millions au 31 décembre 2013) et le surplus d'apport de 25 millions (25 millions au 31 décembre 2013).

Total de l'actif

Le total de l'actif a diminué de 270 millions de dollars (2 %) depuis le 31 décembre 2013, en fonction surtout d'une baisse des prêts et des intérêts courus à recevoir, laquelle a été partiellement contrebalancée par une augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières.

Les prêts et les intérêts courus à recevoir ont reculé de 506 millions de dollars (4,6 %) depuis le 31 décembre 2013, en raison de remboursements de prêts prévus, à l'arrivée des échéances.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont augmenté de 213 millions de dollars (11,6 %) par rapport au 31 décembre 2013. Les placements au titre des activités d'octroi de prêts sont gérés à court terme et peuvent varier d'une période à l'autre en fonction du calendrier des renouvellements et du remboursement de la dette.

Total du passif

Le total du passif a baissé de 229 millions de dollars (1,7 %) depuis le 31 décembre 2013, en fonction essentiellement d'une diminution des emprunts et des intérêts courus à payer découlant des remboursements, nets des émissions.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres a baissé de 41 millions de dollars (21,4 %) depuis le 31 décembre 2013, en raison principalement des variations des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tel qu'il est expliqué dans la section sur les résultats financiers consolidés.

Gestion du capital

Conformément à la *Loi sur la SCHL*, les résultats des activités d'octroi de prêts sont conservés par la Société dans une réserve qui est assujettie à une limite prescrite de 240 millions de dollars.

La Société conserve la réserve conformément à son cadre de gestion du capital afin de gérer le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt lié aux prêts remboursables par anticipation. Cette réserve comprend aussi les variations latentes de la juste valeur marchande et les réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tant pour les activités d'octroi de prêts que pour les activités liées aux programmes de logement. Les écarts actuariels des activités liées aux programmes de logement sont comptabilisés dans cette réserve jusqu'à ce qu'ils soient remboursés par le gouvernement au moyen des crédits parlementaires.

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Réserve pour l'octroi de prêts	126	167

La réserve pour l'octroi de prêts a diminué de 41 millions de dollars (24,6 %) par rapport au 31 décembre 2013, en raison essentiellement des réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées, tel qu'il est expliqué dans la section sur les résultats financiers consolidés.

Liquidité

La SCHL gère les activités d'octroi de prêts de manière à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour répondre aux besoins le moment venu. Les principales sources de liquidité des activités d'octroi de prêts sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le capital et les intérêts reçus sur les prêts et les placements en valeurs mobilières, ainsi qu'une facilité de trésorerie à un jour. L'émission continue de prêts est financée grâce au Programme d'emprunt des sociétés d'État. Il n'y a eu aucun changement important du plan d'emprunt au cours du trimestre. Des précisions concernant les liquidités liées aux activités d'octroi de prêts sont fournies dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Il n'y a eu aucun changement important des conventions de prêts au cours du trimestre.

ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

La SCHL offre aux prêteurs une assurance contre les pertes résultant d'un défaut de paiement des emprunteurs ayant contracté un prêt hypothécaire. Les produits sont constitués des primes d'assurance, des droits de demande et des produits de placements. Les charges se composent des charges opérationnelles et des pertes sur règlements. Les activités d'assurance prêt hypothécaire génèrent la quasi-totalité du résultat net de la Société.

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL connaissent des variations saisonnières, le premier trimestre présentant normalement les volumes les plus bas. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et de contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits, qui atteint habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique, de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

PRODUITS D'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Assurance prêt hypothécaire pour propriétaires-occupants souscrite à l'unité – Assurance protégeant le prêteur contre les défauts de paiement à l'égard des prêts garantis par des propriétés résidentielles comptant de un à quatre logements. Cette assurance est contractée au moment de l'octroi du prêt et le coût en est habituellement assumé par l'emprunteur. Elle s'applique aux deux types de prêts suivants :

- **Prêts à rapport prêt-valeur élevé** – Au moment où le prêt est consenti, l'emprunteur verse une mise de fonds de moins de 20 %. Le propriétaire doit habiter au moins un des logements. En vertu de la loi, les prêteurs assujettis à la réglementation fédérale et la plupart des prêteurs assujettis à une réglementation provinciale doivent faire assurer ces prêts hypothécaires.
- **Prêts à faible rapport prêt-valeur** – Au moment où le prêt est consenti, l'emprunteur verse une mise de fonds de 20 % ou plus. La loi n'oblige pas les prêteurs à assurer ce type de prêts, mais ces derniers peuvent faire de l'assurance prêt hypothécaire une condition d'approbation du prêt. Il n'est pas nécessaire que le propriétaire habite un des logements (p. ex., dans le cas de logements locatifs).

Assurance de portefeuille – Assurance prêt hypothécaire visant des blocs de prêts à faible rapport prêt-valeur en cours de remboursement antérieurement non assurés à l'unité, et garantis par des propriétés résidentielles comptant de un à quatre logements. L'assurance est contractée et payée par le prêteur.

Assurance pour immeubles collectifs résidentiels – Assurance prêt hypothécaire consentie pour la construction, l'achat et le refinancement d'immeubles collectifs résidentiels comptant cinq logements ou plus. Il peut s'agir d'immeubles locatifs, de centres d'hébergement et de résidences pour personnes âgées, d'ensembles de logements abordables ou de logements pour étudiants.

VOLUME DE PRÊTS ASSURÉS

Mesures	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Volume de prêts assurés (nombre de logements)	87 765	55 386	114 877	143 151	166 955
Propriétaires-occupants, à l'unité	54 204	27 869	58 509	82 073	88 355
Portefeuille	6 082	6 785	32 774	12 867	33 852
Immeubles collectifs résidentiels	27 479	20 732	23 594	48 211	44 748
Volume de prêts assurés (M\$)	15 769	9 328	20 755	25 097	28 950
Propriétaires-occupants, à l'unité	12 489	6 511	12 947	19 000	19 601
Portefeuille	1 496	1 669	6 111	3 165	6 335
Immeubles collectifs résidentiels	1 784	1 148	1 697	2 932	3 014

Le volume de prêts assurés par la SCHL est tributaire de l'économie, des marchés de l'habitation, des pressions de la concurrence et du contexte réglementaire. Les révisions successives apportées par le gouvernement aux paramètres de la garantie en ce qui a trait aux types de prêts hypothécaires qui peuvent être assurés ont eu pour effet de réduire la taille du marché des prêts à rapport prêt-valeur (RPV) élevé pour propriétaires-occupants assurés à l'unité et d'éliminer de fait le marché des prêts de refinancement à rapport prêt-valeur élevé.

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le volume total de prêts assurés par la SCHL (en nombre de logements) au deuxième trimestre de 2014 a augmenté de 32 379 logements (58,5 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui est principalement attribuable aux variations saisonnières. En effet, le premier trimestre affiche généralement le plus faible volume de l'exercice, tandis que le deuxième trimestre a lieu essentiellement au printemps, une saison plus active dans le secteur de l'assurance prêt hypothécaire.

- Le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a augmenté de 26 335 logements (94,5 %) comparativement à la période précédente. Le volume de prêts achat a progressé de 101,7 %, tandis que celui de prêts de refinancement s'est accru de 50,3 % par rapport au trimestre précédent, en raison principalement des variations saisonnières.
- Le volume de prêts assurés en portefeuille a fléchi de 703 logements (10,4 %) par rapport à la période précédente, ce qui s'explique essentiellement par la répartition dans le temps des activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille de la part des prêteurs, laquelle peut grandement varier.
- Le volume se rapportant aux immeubles collectifs résidentiels a augmenté de 6 747 logements (32,5 %) comparativement au trimestre précédent. L'augmentation s'est établie à 22,1 % du côté des prêts achat et à 35,2 % pour les prêts de refinancement par rapport à la période précédente. L'activité dans ce segment peut varier considérablement d'un trimestre à l'autre.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Au deuxième trimestre de 2014, le volume de prêts assurés par la SCHL (en nombre de logements) a diminué de 27 112 logements (23,6 %) comparativement à la même période en 2013, principalement à la suite d'une baisse de l'activité d'assurance de portefeuille.

- Le volume de prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a diminué de 4 305 logements (7,4 %) comparativement à la période correspondante en 2013. Les volumes des prêts achat et de refinancement ont fléchi respectivement de 2,9 % et de 33,0 % par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par une diminution de la part de marché et par la conjoncture économique actuelle (se reporter à la section « Contexte opérationnel »).
- Le volume de prêts assurés en portefeuille a diminué de 26 692 logements (81,4 %) par rapport au deuxième trimestre de 2013, parce que les prêteurs ont fait assurer une moins forte portion de leur attribution annuelle d'assurance de portefeuille au deuxième trimestre de 2014 qu'au cours de la même période de l'exercice précédent. En 2013, l'activité d'assurance de portefeuille, qui avait été négligeable au premier trimestre, avait connu une forte reprise au deuxième trimestre. Même si les activités d'achat du produit d'assurance de portefeuille varient beaucoup d'un trimestre à l'autre, la SCHL s'attend à ce que les prêteurs utilisent la totalité de l'attribution annuelle de 9 milliards de dollars pour l'ensemble de l'exercice 2014.
- Le volume se rapportant aux immeubles collectifs résidentiels a progressé de 3 885 logements (16,5 %) par rapport au même trimestre en 2013, en raison principalement d'une hausse des prêts de refinancement dans ce segment en partie compensée par une contraction des prêts achat. En fait, les prêts de refinancement ont représenté 81,5 % du volume total comptabilisé dans le segment des immeubles collectifs résidentiels au deuxième trimestre. Cette hausse en glissement annuel est attribuable au refinancement de prêts consentis il y a environ cinq ans, au sortir de la crise financière, alors que le nombre de demandes d'assurance avait connu une augmentation notable.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le volume de prêts assurés par la SCHL (en nombre de logements) a diminué de 23 804 logements (14,3 %) pour les six premiers mois de 2014 comparativement à la même période de l'exercice précédent, principalement à la suite d'une baisse de l'activité d'assurance de portefeuille.

- Le volume combiné de prêts achat et de prêts de refinancement pour propriétaires-occupants assurés à l'unité a diminué de 6 282 logements (7,1 %) comparativement à la même période en 2013. L'activité relative aux prêts achat et aux prêts de refinancement a décliné respectivement de 2,7 % et de 30,6 % par rapport au premier semestre de l'exercice précédent, ce qui s'explique en grande partie par une diminution de la part de marché, ainsi que par la conjoncture économique actuelle (se reporter à la section « Contexte opérationnel »). Le volume en dollars des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité au premier semestre de 2014 est demeuré stable comparativement à la même période en 2013, la hausse du montant moyen des prêts étant compensée par la baisse du nombre de logements.
- Le volume de prêts assurés en portefeuille a fléchi de 20 985 logements (62,0 %) comparativement au premier semestre de l'exercice précédent, ce qui est attribuable en grande partie à la répartition dans le temps des activités d'achat des prêteurs et à la réduction de l'attribution annuelle totale d'assurance de portefeuille en 2014.
- Le volume se rapportant aux immeubles collectifs résidentiels a augmenté de 3 463 logements (7,7 %) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent en raison surtout de la hausse des prêts de refinancement décrite précédemment.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Primes et droits perçus	372	206	376	578	586
Propriétaires-occupants, à l'unité	301	151	302	452	462
Portefeuille	8	7	13	15	14
Immeubles collectifs résidentiels	63	48	61	111	110
Règlements payés	92	102	117	194	250
Propriétaires-occupants, à l'unité	88	95	111	183	229
Portefeuille	3	7	6	10	19
Immeubles collectifs résidentiels	1	-	-	1	2
Primes et droits acquis	423	400	438	823	853
Produits de placements	159	149	144	308	280
Autres produits	40	74	31	114	78
Total des produits	622	623	613	1 245	1 211
Pertes sur règlements	58	102	55	160	168
Charges opérationnelles	50	57	54	107	113
Total des charges	108	159	109	267	281
Résultat avant impôt	514	464	504	978	930
Impôt sur le résultat	125	112	120	237	224
Résultat net	389	352	384	741	706
Taux de prêts en souffrance ¹	0,33 %	0,35 %	0,32 %	0,33 %	0,32 %
Indice de l'importance des règlements	27,7 %	28,3 %	29,0 %	28,9 %	29,8 %
Pourcentage de pertes	13,7 %	25,5 %	12,6 %	19,4 %	19,7 %
Ratio des charges opérationnelles	11,8 %	14,3 %	12,3 %	13,0 %	13,2 %
Ratio mixte	25,5 %	39,8 %	24,9 %	32,4 %	32,9 %
Ratio du capital disponible sur le capital minimal requis (% selon le TCM) ¹	272 %	264 %	234 %	272 %	234 %
Rendement des capitaux propres ²	10,2 %	9,6 %	11,6 %	9,9 %	10,9 %
Rendement de la cible de capital immobilisé ³	12,7 %	11,6 %	13,2 %	12,1 %	12,3 %

¹ Calculé à un moment précis.

² Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période.

³ Retraité pour tenir compte du résultat net annualisé, lequel a été ajusté en fonction des résultats à un niveau de capital de 200 % selon le TCM, divisé par la moyenne de la cible de capital immobilisé (200 % selon le TCM) à l'ouverture et à la clôture de la période.

Primes et droits perçus

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Les primes et droits perçus ont augmenté de 166 millions de dollars (80,6 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui cadre avec une hausse des volumes et les variations saisonnières. La majoration des primes entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 a eu une incidence négligeable pendant le trimestre.

Comparaisons – T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Les primes et droits perçus sont demeurés relativement stables : ils ont fléchi de 4 millions de dollars (1,1 %) au deuxième trimestre et de 8 millions (1,4 %) au premier semestre de 2014 par rapport aux périodes correspondantes de l'exercice précédent.

Total des produits

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des produits a relativement peu varié par rapport au trimestre précédent, la baisse des autres produits ayant été contrebalancée par une hausse des primes et droits acquis.

Les autres produits ont fléchi de 34 millions de dollars (45,9 %) comparativement au premier trimestre en raison principalement d'un recul des gains (pertes) nets latents partiellement compensé par une progression des gains (pertes) réalisés.

Les gains (pertes) nets latents ont chuté de 84 millions de dollars (525,0 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique essentiellement par la liquidation du fonds Nordea, qui a donné lieu à un reclassement de gains latents en gains réalisés. Cette liquidation a également contribué à une augmentation des gains (pertes) nets réalisés de 52 millions de dollars (92,9 %)

Les primes et droits acquis se sont accrus de 23 millions de dollars (5,8 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique par la hausse des primes et droits perçus liée à celle du volume de prêts assurés, comme il a été mentionné précédemment, et reflète la contribution des contrats d'assurance récemment souscrits. La réserve pour primes non acquises s'élevait à 5,7 milliards de dollars à la clôture du trimestre.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Le total des produits a augmenté de 9 millions de dollars (1,5 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison surtout d'une croissance des autres produits et des produits de placements, partiellement contrebalancée par la baisse des primes et droits acquis.

Les autres produits ont progressé de 9 millions de dollars (29,0 %) en raison essentiellement d'une hausse des gains (pertes) nets réalisés partiellement compensée par une baisse des gains (pertes) nets latents.

Les gains nets réalisés ont bondi de 101 millions de dollars (1 442,9 %) par rapport au deuxième trimestre de 2013, en raison surtout des gains de 61 millions découlant de la liquidation du fonds Nordea. En outre, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au deuxième trimestre de 2014, contre 59 millions à la même période de 2013. La liquidation du fonds Nordea a été le principal facteur responsable du recul des gains nets latents de 84 millions de dollars.

Les produits de placements ont progressé de 15 millions de dollars (10,4 %) par rapport au deuxième trimestre de 2013, du fait principalement de distributions finales de 6 millions de dollars acquises à la suite de la liquidation de fonds communs de placement. En outre, les produits des placements en obligations ont augmenté en raison de rendements plus élevés et d'un accroissement de la taille du portefeuille.

Les primes et droits acquis ont diminué de 15 millions de dollars (3,4 %) comparativement au même trimestre de l'exercice précédent, ce qui est attribuable à la baisse des primes et droits perçus liée à la contraction du volume de prêts assurés observée au cours des dernières années.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des produits a augmenté de 34 millions de dollars (2,8 %) par rapport au premier semestre de 2013 en raison principalement d'une croissance des autres produits et des produits de placements, partiellement compensée par un recul des primes et droits acquis.

Les autres produits se sont accrus de 36 millions de dollars (46,2 %) comparativement au premier semestre de l'exercice précédent, ce qui résulte essentiellement d'une hausse des gains (pertes) nets réalisés, partiellement contrebalancée par une baisse des gains (pertes) nets latents.

Les gains (pertes) nets réalisés ont augmenté de 129 millions de dollars (368,6 %) par rapport au premier semestre de 2013, ce qui s'explique principalement par les gains de 69 millions réalisés sur la liquidation du fonds Nordea. En outre, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au premier semestre de 2014, contre 75 millions à la même période en 2013. La liquidation du fonds Nordea a été le principal facteur responsable du recul des gains (pertes) nets latents de 84 millions de dollars.

Les produits de placements ont connu une hausse de 28 millions de dollars (10,0 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, tel qu'il est mentionné précédemment.

Les primes et droits acquis ont diminué de 30 millions de dollars (3,5 %) comparativement au premier semestre de 2013 à la suite de la baisse des primes et droits perçus liée à la contraction du volume de prêts assurés observée au cours des dernières années. La majoration des primes entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 a eu une incidence négligeable jusqu'ici en 2014.

Règlements payés et prêts en souffrance

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Les règlements payés au deuxième trimestre ont diminué de 10 millions de dollars (9,8 %) par rapport au premier trimestre et de 25 millions (21,4 %) comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Les règlements payés au premier semestre de 2014 ont été inférieurs de 56 millions de dollars (22,4 %) à ceux de la même période en 2013. Les diminutions observées par rapport à ces périodes sont principalement attribuables à l'amélioration de la conjoncture économique.

	Au			
	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance	Nombre de prêts en souffrance	Taux de prêts en souffrance
Propriétaires-occupants, à l'unité	7 429	0,49 %	7 749	0,51 %
Portefeuille	2 035	0,15 %	2 151	0,15 %
Immeubles collectifs résidentiels	153	0,73 %	133	0,64 %
Total	9 617	0,33 %	10 033	0,34 %

La SCHL établit son taux de prêts en souffrance d'après le nombre de prêts dont les paiements sont en retard depuis plus de 90 jours par rapport au nombre de prêts assurés en cours de remboursement.

Le taux de prêts en souffrance au sein du portefeuille de prêts assurés par la SCHL était de 0,33 % au 30 juin 2014, une diminution de 0,01 point comparativement à la clôture de l'exercice 2013. Cette diminution est principalement attribuable à une baisse des taux du côté des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité.

Sur l'ensemble des prêts en souffrance, 77,2 % étaient des prêts hypothécaires pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, 21,2 % des prêts assurés en portefeuille et 1,6 % des prêts pour immeubles collectifs résidentiels. De récentes limitations touchant l'assurance de portefeuille auront pour effet de modifier la future composition de l'ensemble du portefeuille de prêts assurés. Comme le taux de prêts en souffrance parmi les prêts assurés en portefeuille est plus faible que celui des prêts pour propriétaires-occupants assurés à l'unité, le taux global de prêts en souffrance au sein de l'ensemble des prêts assurés par la SCHL devrait augmenter avec le temps.

Le nombre total de prêts en souffrance était de 9 617 au 30 juin 2014, ce qui représente une baisse de 416 prêts (4,1 %) comparativement à la clôture de l'exercice 2013.

Total des charges

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des charges a diminué de 51 millions de dollars (32,1 %) par rapport au trimestre précédent, ce qui s'explique surtout par la baisse des pertes sur règlements de 44 millions (43,1 %) par rapport au premier trimestre. Cette diminution résulte d'une baisse importante du taux de prêts pour propriétaires-occupants en souffrance et de l'amélioration de la conjoncture économique (réduction du taux de chômage de 6,97 à 6,93 % et élévation de l'inflation des prix des logements de 4,53 à 5,02 %).

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Le total des charges, qui a diminué de 1 million de dollars (0,9 %), est demeuré stable par rapport au même trimestre de l'exercice précédent.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des charges a décliné de 14 millions de dollars (5,0 %) par rapport au premier semestre de l'exercice précédent en raison d'une baisse des pertes sur règlements et des charges opérationnelles. Les pertes sur règlements sont demeurées relativement constantes et ont affiché un recul de 8 millions de dollars (4,8 %) comparativement au premier semestre de 2013, ce qui témoigne de la stabilité de la conjoncture économique. Les charges opérationnelles ont fléchi de 6 millions de dollars (5,3 %) en raison surtout d'un recul des charges liées aux prestations de retraite et autres avantages.

Résultat net

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Le résultat net est demeuré relativement constant au cours de ces périodes, fluctuant en fonction des écarts mentionnés précédemment. Ainsi, une hausse de 35 millions de dollars (5,0 %) a été observée en cumul annuel par rapport au même semestre en 2013.

Ratios

Comme complément d'information aux résultats financiers des activités d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL a également recours à des mesures financières et à des ratios pour analyser son rendement.

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Pour les trois mois clos le 30 juin 2014, le pourcentage de pertes et le ratio mixte ont diminué par rapport au trimestre clos le 31 mars 2014, par suite d'une baisse des pertes sur règlements combinée à une croissance des primes et droits acquis, comme il est indiqué précédemment. De plus, le ratio des charges opérationnelles a fléchi en raison de la légère contraction des charges opérationnelles et de la hausse des primes et droits acquis décrites précédemment. Les droits pour risques courus payables au gouvernement du Canada depuis le 1^{er} janvier 2014, qui sont compris dans les charges opérationnelles, devraient avoir un effet à la hausse sur le ratio des charges opérationnelles au cours des trimestres à venir.

Comparaisons – T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Dans l'ensemble, les ratios relatifs aux activités d'assurance prêt hypothécaire sont demeurés relativement stables comparativement à ceux des périodes correspondantes en 2013.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	22 464	20 980
Intérêts courus à recevoir	102	104
Débiteurs et autres	499	457
Total de l'actif	23 065	21 541
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	361	91
Provision pour règlements	835	869
Primes et droits non acquis	5 724	5 947
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	266	201
Créditeurs et autres	327	117
Total du passif	7 513	7 225
Total des capitaux propres	15 552	14 316

Total de l'actif

Le total de l'actif a augmenté de 1 524 millions de dollars (7,1 %) par rapport au 31 décembre 2013, ce qui s'explique surtout par une hausse de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements en valeurs mobilières, ainsi que des débiteurs et autres.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements en valeurs mobilières ont progressé de 1 484 millions de dollars (7,1 %) en raison de variations positives de la juste valeur des portefeuilles d'actions et d'obligations disponibles à la vente, qui ont atteint respectivement 264 millions et 484 millions de dollars. Ont également contribué à cette progression, des flux de trésorerie positifs générés par des opérations nettes de 402 millions et une augmentation des placements à court terme financés par des rachats s'élevant à 270 millions de dollars.

Les débiteurs et autres ont connu une hausse de 42 millions de dollars (9,2 %) principalement attribuable à une augmentation des placements immobiliers.

Total du passif

Le total du passif s'est accru de 288 millions de dollars (4,0 %) par rapport au 31 décembre 2013, un accroissement qui résulte surtout d'une hausse des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat et des créditeurs et autres, partiellement contrebalancée par une baisse des primes et des droits non acquis.

Les titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ont grimpé de 270 millions de dollars (296,7 %), l'activité étant revenue à des niveaux habituels à la suite d'une baisse au quatrième trimestre de 2013.

Les créditeurs et autres ont augmenté de 210 millions de dollars (179,5 %), en raison essentiellement de la hausse de l'impôt sur le résultat à payer, porté à 155 millions par les augmentations de la juste valeur des instruments financiers au cours de la période, et des nouveaux droits pour risques courus de 22 millions payables au gouvernement du Canada relativement aux activités d'assurance.

Les primes et droits non acquis ont diminué de 223 millions de dollars (3,7 %) du fait surtout d'une baisse des primes et droits perçus au cours des premier et deuxième trimestres de 2014, laquelle découle essentiellement d'un déclin des volumes, tel qu'il est indiqué précédemment.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres du Canada a augmenté de 1 236 millions de dollars (8,6 %), ce qui correspond au résultat global comptabilisé pendant le semestre clos le 30 juin 2014.

Gestion du capital

Le cadre de gestion du capital de la SCHL est conforme aux lignes directrices établies par le BSIF. D'après les lignes directrices en matière de capital s'appliquant aux assureurs hypothécaires du Canada, la SCHL calcule le ratio du capital disponible sur le capital minimal requis par le BSIF. Ce calcul s'appelle le test du capital minimal (TCM).

La SCHL fixe une cible interne de capital supérieure au capital minimal requis. La cible interne est fixée à un niveau permettant de couvrir tous les risques liés aux activités d'assurance prêt hypothécaire. Elle est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis et est établie de manière à servir d'indicateur précoce, pour la direction, que des problèmes financiers doivent être résolus. La cible interne de capital a été fixée à 185 % (185 % en 2013) du capital minimal requis.

La SCHL gère ses activités selon un niveau de capital disponible supérieur à la cible interne, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Par conséquent, la Société a fixé une cible de capital immobilisé qui dépasse la cible interne.

La cible de capital immobilisé est calibrée en fonction d'intervalles de confiance définis par le cadre de gestion du capital de la SCHL et est établie de manière à donner à la direction suffisamment de temps pour résoudre les problèmes financiers avant que le capital disponible chute en deçà du niveau cible interne.

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Résultats non distribués non affectés	4 062	2 823
Capital affecté des activités d'assurance prêt hypothécaire		
Résultats non distribués affectés	9 932	10 497
Cumul des autres éléments du résultat global	1 558	996
Total du capital affecté	11 490	11 493
Total des capitaux propres	15 552	14 316
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(233)	(231)
Total du capital disponible	15 319	14 085
Ratio du capital disponible sur le capital requis (100 % selon le TCM)	272 %	250 %
Cible interne de capital de la SCHL (% selon le TCM)	185 %	185 %
Cible de capital immobilisé de la SCHL (% selon le TCM)	200 %	200 %

La SCHL affecte les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global des activités d'assurance prêt hypothécaire en fonction du niveau cible de capital immobilisé de 200 %. Au 30 juin 2014, le capital affecté s'établissait à 11 490 millions de dollars (11 493 millions en 2013).

Le capital disponible de 15 319 millions de dollars (14 085 millions en 2013) équivalait à 272 % (250 % en 2013) du capital minimal requis, une hausse de 22 points comparativement au 31 décembre 2013 attribuable à une progression du total des capitaux propres au cours de la période.

Liquidité

La SCHL gère ses activités d'assurance prêt hypothécaire de manière à ce que les flux de trésorerie soient suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations lorsque celles-ci sont exigibles. Pour ce faire, elle applique des politiques sur la gestion des risques de liquidité et des processus de projection des flux de trésorerie et des liquidités et elle fait des placements dans des actifs de grande qualité. Étant donné le long délai entre le moment où survient le défaut et celui du paiement du règlement connexe et puisque les primes et les droits d'assurance sont habituellement plus élevés que les règlements payés, le risque de liquidité associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire est généralement faible.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est financé par les flux de trésorerie générés par les primes, les droits de demande et les intérêts reçus, déduction faite des règlements et des charges opérationnelles payés. L'objectif d'investissement du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire consiste à maximiser le rendement global avant impôt et après déduction des charges opérationnelles connexes.

Pour ce faire, il s'agit de mettre en place une répartition stratégique de l'actif qui tient compte de l'horizon temporel et des besoins de liquidité du passif, ainsi que du contexte réglementaire, des objectifs de capital et de l'appétit pour le risque de la Société. La liquidité sur le marché des divers placements et catégories d'actifs du portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire est évaluée régulièrement par rapport aux besoins de trésorerie projetés.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 22,5 milliards de dollars au 30 juin 2014, contre 21,0 milliards au 31 décembre 2013.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

En vertu des IFRS, certaines transactions réalisées dans le cadre des activités d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas inscrites au bilan consolidé et d'autres le sont à un montant qui diffère du plein montant du contrat ou du montant nominal. Ces accords hors bilan comprennent les contrats d'assurance, les obligations contractuelles et certains engagements. Le Rapport annuel 2013 de la SCHL fournit des précisions complémentaires à l'information qui suit.

Contrats d'assurance en vigueur

Les activités d'assurance prêt hypothécaire sont exposées au risque d'assurance inhérent à la souscription des contrats d'assurance prêt hypothécaire. Ces contrats transfèrent le risque à la Société en protégeant les institutions financières contre les pertes de crédit imputables à la défaillance des emprunteurs. Aux termes d'un contrat d'assurance prêt hypothécaire, l'institution financière est assurée contre le risque de perte découlant du défaut de paiement de l'emprunteur pendant une période de temps prédéterminée. Le montant assuré correspond au solde en capital du prêt, auquel s'ajoutent les intérêts. Le total des contrats d'assurance en vigueur représente le risque associé aux activités d'assurance prêt hypothécaire.

Au 30 juin 2014, les contrats d'assurance en vigueur s'établissaient à 551 milliards de dollars, en baisse de 6 milliards (1,1 %) par rapport au 31 décembre 2013. Les nouveaux prêts assurés ont totalisé 25,1 milliards de dollars, tandis que l'amortissement et le remboursement des prêts estimatifs se sont élevés à 31 milliards. La SCHL s'attend à ce que les remboursements des prêts hypothécaires se poursuivent au rythme d'environ 60 à 65 milliards de dollars par année. Ces remboursements compensent les hausses futures de l'encours d'assurance de la SCHL résultant de la souscription de nouveaux contrats d'assurance.

(En milliards)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Total des contrats d'assurance en vigueur	551	557
Propriétaires-occupants, à l'unité	287	288
Portefeuille	212	219
Immeubles collectifs résidentiels	52	50

En vertu de l'article 11 de la LNH, le montant total des contrats d'assurance en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards en 2013).

TITRISATION

La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs de titres adossés à des prêts hypothécaires assurés. Les produits sont tirés des droits de demande et de cautionnement, des placements ainsi que des intérêts sur les prêts liés au Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA). Les charges sont composées principalement des intérêts sur les prêts aux termes du PAPHA et des charges opérationnelles. Les produits tirés des droits de demande et les frais liés au nouveau cadre juridique des obligations sécurisées administré par la SCHL font également partie de ce segment.

En vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant total des cautionnements de capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars.

Pour 2014, le ministre des Finances a autorisé la SCHL à consacrer jusqu'à 80 milliards de dollars aux nouveaux cautionnements de TH LNH du marché et jusqu'à 40 milliards aux nouveaux cautionnements d'OHC. Ces plafonds cadrent avec la demande de cautionnements des années passées.

La SCHL est responsable de l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées au Canada. Ni le gouvernement du Canada ni la SCHL ne garantissent les obligations sécurisées inscrites. De plus, les prêts hypothécaires assurés ne peuvent pas être donnés en garantie des obligations sécurisées. La SCHL administre le cadre juridique selon le principe de recouvrement des coûts.

PROGRAMMES DE TITRISATION

Programme des titres hypothécaires émis en vertu de la Loi nationale sur l'habitation (TH LNH) – Les TH LNH sont émis par des institutions financières agréées et sont adossés à des blocs de prêts hypothécaires à l'habitation assurés et admissibles. Les porteurs de TH LNH reçoivent des paiements de capital et d'intérêts provenant des prêts hypothécaires. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs de titres.

Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC) – Les OHC sont émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation, une entité ad hoc qui acquiert des prêts hypothécaires à l'habitation assurés et admissibles regroupés en TH LNH. Les porteurs d'OHC touchent des intérêts à taux fixe ou à taux variable et obtiennent le remboursement du capital à l'échéance des obligations. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux porteurs.

Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés (PAPHA) – En octobre 2008, soucieux de maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada, le gouvernement fédéral a autorisé la SCHL à acquérir des TH LNH auprès de différentes institutions financières canadiennes, moyennant un processus d'adjudication concurrentielle. Le PAPHA est demeuré en vigueur jusqu'à la clôture du mois de mars 2010; la SCHL avait alors acheté des TH LNH à hauteur de 69,3 milliards de dollars. L'arrivée à échéance des actifs et des passifs aux termes du PAPHA se déroule conformément au calendrier prévu.

NOUVEAUX TITRES CAUTIONNÉS

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Total des nouveaux titres cautionnés	24 389	22 505	45 845	46 894	73 113
TH LNH	14 889	13 505	35 845	28 394	53 113
OHC	9 500	9 000	10 000	18 500	20 000

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Les nouveaux cautionnements de la SCHL pour le deuxième trimestre de 2014 se sont établis à près de 2 milliards de dollars (8,4 %) de plus qu'au trimestre précédent. Cette augmentation est surtout attribuable à une hausse cyclique, au printemps ou au deuxième trimestre, des activités liées aux prêts hypothécaires qui seront ensuite garantis.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Au deuxième trimestre de 2014, les nouveaux cautionnements de la SCHL ont totalisé 21 milliards de dollars (46,8 %) de moins qu'à la même période en 2013 en raison essentiellement d'un plus faible volume de TH LNH cautionnés mis en circulation par les émetteurs agréés. Cette diminution coïncide avec l'application en 2014 de la méthode d'attribution trimestrielle, qui n'était pas encore en place au deuxième trimestre de 2013, et qui impose un plafond aux émetteurs agréés.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Au premier semestre de 2014, les nouveaux cautionnements de la SCHL ont totalisé 26 milliards de dollars (35,9 %) de moins qu'à la même période en 2013. Dans ce cas-ci également, la diminution cadre avec l'application de la méthode d'attribution trimestrielle.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions, sauf indication contraire)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Droits de demande et de cautionnement perçus	59	53	91	112	152
TH LNH du marché	36	31	67	67	104
OHC	23	22	24	45	48
Droits de demande et de cautionnement acquis	59	59	64	118	124
Produits d'intérêts nets	-	-	-	-	-
Produits de placements	10	8	8	18	15
Autres produits	4	5	6	9	14
Total des produits	73	72	78	145	153
Charges opérationnelles	8	9	7	17	14
Total des charges	8	9	7	17	14
Résultat avant impôt	65	63	71	128	139
Impôt sur le résultat	16	16	17	32	34
Résultat net	49	47	54	96	105
Ratio des charges opérationnelles	10,3 %	10,7 %	9,7 %	10,5 %	10,1 %
Ratio du capital disponible sur le capital requis ¹	209 %	199 %	162 %	209 %	162 %
Rendement des capitaux propres ²	13,1 %	13,1 %	16,7 %	13,1 %	16,7 %

¹ Calculé à un moment précis.

² Correspond au résultat net annualisé divisé par la moyenne des capitaux propres à l'ouverture et à la clôture de la période.

Droits de demande et de cautionnement perçus

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Avec une diminution de 40 millions de dollars (26,3 %) par rapport au premier semestre de 2013, les écarts qui ont été observés pour les droits de demande et de cautionnement perçus concordent avec les écarts de volumes mentionnés précédemment.

Total des produits

Comparaison – T2 2014 et T1 2014

Le total des produits est demeuré relativement stable avec une augmentation de 1 million de dollars (1,4 %) par rapport au trimestre précédent.

Comparaison – T2 2014 et T2 2013

Le total des produits est resté assez constant, enregistrant une diminution de 5 millions de dollars (6,4 %) par rapport au trimestre correspondant de 2013 qui s'explique par la baisse des droits de demandes consécutive à celle des nouvelles émissions de TH LNH. Ces droits de demande sont comptabilisés en entier à l'émission. La diminution du total des produits a été contrebalancée en partie par la hausse des produits tirés des obligations sécurisées à la suite de l'instauration de droits annuels et de l'inscription de nouveaux émetteurs.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des produits est demeuré plutôt stable pendant ces périodes, diminuant de 8 millions de dollars (5,2 %) par rapport aux six premiers mois de l'exercice précédent en raison des droits de demande moins élevés mentionnés précédemment. Cette diminution a été compensée en partie par la hausse des produits tirés des obligations sécurisées.

Total des charges

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013

Le total des charges est resté sensiblement le même, enregistrant une baisse de 1 million de dollars (11,1 %) depuis le trimestre précédent et une hausse de 1 million (14,3 %) par rapport à la même période en 2013.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des charges est demeuré relativement stable par rapport au semestre correspondant de 2013 avec une augmentation de 3 millions de dollars (21,4 %) qui s'explique surtout par une hausse des charges administratives liées aux obligations sécurisées.

Résultat net

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013

Les activités de titrisation s'exercent dans un contexte commercial réglementé où le ministre des Finances fixe un plafond annuel pour les nouveaux cautionnements, ce qui rend peu probables les écarts importants d'un trimestre à l'autre. Le résultat net a augmenté de 2 millions de dollars (4,3 %) comparativement au trimestre précédent et diminué de 5 millions de dollars (9,3 %) par rapport au trimestre correspondant en 2013. Cette diminution résulte des écarts dans les produits et les charges mentionnés précédemment.

Les écarts dans les produits et les charges administratives associés aux obligations sécurisées se contrebalancent et n'ont pas d'incidence sur le résultat net.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le résultat net s'est replié de 9 millions de dollars (8,6 %) par rapport au semestre correspondant de l'exercice précédent. Ce repli résulte des écarts dans les produits et les charges expliqués précédemment.

Ratios

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013 / cumul 2014 et cumul 2013

Globalement, les ratios sont demeurés plutôt stables pendant les périodes visées. Se reporter à la section « Gestion du capital » pour de l'information supplémentaire sur le ratio du capital disponible sur le capital requis.

SITUATION FINANCIÈRE

Examen du bilan

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements en valeurs mobilières	2 029	1 896
Prêts et intérêts courus à recevoir	6 952	28 116
Débiteurs et autres	49	59
Total de l'actif	9 030	30 071
Emprunts et intérêts courus à payer	6 945	28 110
Droits non acquis	558	564
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	4	-
Créditeurs et autres	(5)	1
Total du passif	7 502	28 675
Total des capitaux propres	1 528	1 396

Total de l'actif

Le total de l'actif a diminué de 21 041 millions de dollars (70,0 %) depuis le 31 décembre 2013 en raison principalement d'une baisse des prêts et intérêts courus à recevoir de 21 164 millions (75,3 %) qui fait suite aux remboursements du capital des prêts aux termes du PAPHA. Cette diminution a été en partie compensée par une augmentation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements en valeurs mobilières attribuable aux entrées de trésorerie générées par les opérations nettes au cours de la période visée.

Total du passif

Le total du passif a enregistré une baisse de 21 173 millions de dollars (73,8 %) par rapport au 31 décembre 2013 qui s'explique essentiellement par la diminution des emprunts et intérêts courus à payer de 21 165 millions (75,3 %), à la suite des remboursements du capital des prêts aux termes du PAPHA.

Total des capitaux propres

Le total des capitaux propres s'est accru de 132 millions de dollars (9,5 %) depuis le 31 décembre 2013. Cet accroissement représente le résultat global comptabilisé pour les six mois clos le 30 juin 2014.

Gestion du capital

La méthode de capitalisation des activités de titrisation de la SCHL se fonde sur des principes de capital réglementaire et de capital économique. Le capital requis est calculé en appliquant des coefficients de pondération de risque aux expositions des actifs et passifs du portefeuille de placements des activités de titrisation.

Selon les définitions du BSIF, le calcul du capital requis est fondé sur les soldes de l'actif. À mesure que le PAPHA est remboursé, il faut moins de capitaux pour garantir les expositions restantes.

(En millions, sauf indication contraire)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Résultats non distribués non affectés	796	623
Capital affecté des activités de titrisation		
Résultats non distribués affectés	735	816
Cumul des autres éléments du résultat global	(3)	(43)
Total du capital affecté	732	773
Total des capitaux propres	1 528	1 396
Moins les actifs ayant une exigence de capital de 100 %	(3)	(15)
Total du capital disponible	1 525	1 381
Ratio du capital disponible sur le capital requis	209 %	182 %

La SCHL affecte à la capitalisation une partie des résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global. Le capital affecté au 30 juin 2014 s'établissait à 732 millions de dollars, en baisse de 41 millions de dollars (5,3 %) par rapport au 31 décembre 2013, du fait principalement des remboursements aux termes du PAPHA en cours d'année.

Au 30 juin 2014, le capital disponible représentait 209 % du capital requis ou 1 525 millions de dollars (182 % ou 1 381 millions au 31 décembre 2013).

Liquidité

La SCHL gère ses activités de titrisation en veillant à ce que les actifs liquides et autres sources de liquidité suffisent à remplir ses obligations en cas d'appel en garantie au titre du cautionnement de paiement périodique des programmes des TH LNH et des OHC. Les besoins éventuels de liquidité dans le cas d'un tel appel dépendent de la capacité des participants et des fournisseurs de services des programmes de titrisation à remplir leurs obligations. Le risque de liquidité est atténué au moyen des politiques de gestion des risques, des processus de gestion des actifs liquides et autres liquidités, des normes minimales imposées aux participants, du recouvrement des sûretés, des cadres juridique et opérationnel rigoureux et de la perception de droits de cautionnement.

Ressources financières

Le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose des flux de trésorerie générés par les droits de demande et de cautionnement et les intérêts perçus, déduction faite des règlements et charges payés. Il vise à couvrir les obligations associées aux programmes de titrisation de la SCHL. L'objectif du portefeuille de placements consiste à maximiser la capacité à répondre aux besoins de liquidité découlant des cautionnements de paiement périodique et à préserver le capital en investissant dans des titres du gouvernement du Canada. L'indice de référence de la politique de répartition stratégique de l'actif pour le portefeuille de placements des activités de titrisation se compose d'obligations du gouvernement du Canada non émises par des sociétés d'État (98 %) et de bons du Trésor à 91 jours (2 %). Le portefeuille est géré passivement en fonction de son indice de référence.

La juste valeur des placements sous gestion totalisait 2 milliards de dollars au 30 juin 2014 alors qu'elle se situait à 1,9 milliard à la clôture de 2013.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

En vertu des IFRS, certaines transactions réalisées dans le cadre des activités de titrisation ne sont pas inscrites au bilan consolidé et d'autres le sont à un montant qui diffère du plein montant du contrat ou du montant nominal. Ces accords hors bilan comprennent les titrisations, les obligations contractuelles et les cautionnements. Le Rapport annuel 2013 de la SCHL fournit des précisions complémentaires à l'information qui suit.

Cautionnements en vigueur

La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts des OHC émises par la Fiducie du Canada pour l'habitation aux termes du Programme des OHC et des TH LNH émis par des émetteurs agréés, et fondés sur des prêts à l'habitation, en vertu du Programme des TH LNH. Le total des cautionnements en vigueur correspond à l'obligation maximale de remboursement du capital associée au cautionnement de paiement périodique.

(En milliards)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Cautionnements en vigueur	402	398
TH LNH du marché	195	192
OHC	207	206

Les cautionnements en vigueur totalisaient 402 milliards de dollars au 30 juin 2014, en hausse de 4 milliards (1,0 %) depuis le 31 décembre 2013. Le total des cautionnements en vigueur varie à mesure que de nouveaux titres sont cautionnés et que d'autres arrivent à échéance. Au premier semestre clos le 30 juin 2014, les nouveaux titres cautionnés par la SCHL ont été légèrement supérieurs aux titres qui sont arrivés à échéance.

En vertu de l'article 15 de la *Loi nationale sur l'habitation*, le montant total des cautionnements de capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars.

FIDUCIE DU CANADA POUR L'HABITATION

La Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) est une entité ad hoc dont les activités se limitent à l'acquisition de participations dans des TH LNH, à l'émission d'OHC, à l'acquisition de placements de grande qualité et à la réalisation de certaines opérations de couverture connexes. La SCHL cautionne le paiement périodique du capital et des intérêts aux détenteurs d'OHC. Les produits des activités ordinaires de la FCH sont principalement tirés des produits d'intérêts sur les prêts aux termes du Programme des OHC, et servent à couvrir les charges opérationnelles et les charges d'intérêts.

ANALYSE FINANCIÈRE

(En millions)	Trois mois clos le			Six mois clos le	
	30 juin 2014	31 mars 2014	30 juin 2013	30 juin 2014	30 juin 2013
Produits d'intérêts nets	2	3	2	5	5
Autres produits	40	38	42	78	83
Total des produits	42	41	44	83	88
Charges opérationnelles	42	41	44	83	88
Total des charges	42	41	44	83	88
Résultat net	-	-	-	-	-

Total des produits

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013

Le total des produits a été stable au fil des trimestres; il s'est accru de 1 million de dollars (2,4 %) en regard du trimestre précédent et a accusé une baisse de 2 millions de dollars (4,5 %) par rapport au même trimestre en 2013.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Le total des produits a été inférieur de 5 millions de dollars (5,7 %) à celui du semestre correspondant de l'exercice précédent en raison d'une baisse des droits d'émission d'obligations attribuable à une diminution des émissions d'OHC.

Total des charges

Comparaisons – T2 2014 et T1 2014 / T2 2014 et T2 2013

Les charges opérationnelles ont été stables au fil des trimestres; elles ont augmenté de 1 million de dollars (2,4 %) par rapport au trimestre précédent et ont diminué de 2 millions de dollars (4,5 %) en regard du trimestre correspondant en 2013.

Comparaison – Cumul 2014 et cumul 2013

Les charges opérationnelles ont été de 5 millions de dollars (5,7 %) inférieures à celles du même semestre de l'exercice précédent, surtout en raison d'une baisse des droits d'émission d'obligations découlant d'une diminution des émissions d'OHC.

Résultat net

Le résultat net a été nul, comme pour les trimestres précédents, ce qui concorde avec la nature des activités de la FCH, dont les produits sont distribués aux bénéficiaires, une fois les charges couvertes.

SITUATION FINANCIÈRE**Examen du bilan**

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Total de l'actif	208 335	207 115
Total du passif	208 335	207 115

Total de l'actif et total du passif

Le total de l'actif et le total du passif sont demeurés stables, affichant par rapport au 31 décembre 2013 une hausse de 1 220 millions de dollars (0,6 %) attribuable aux nouvelles émissions nettes d'OHC.

Gestion du capital

La FCH est une entité ad hoc et ne conserve aucun capital.

Liquidité

Les prêts exigibles des institutions financières canadiennes, aux termes du Programme des OHC, à la suite de la vente de leur droit de bénéficiaire dans des TH LNH, constituent la principale source de liquidité de la FCH. Les emprunts résultant du Programme des OHC sont financés par les émissions d'OHC. Aux termes de ce programme, la quasi-totalité des risques et des avantages des TH LNH est conservée par les émetteurs qui concluent des swaps avec la FCH.

La FCH a un risque de liquidité en cas de problème découlant des échéances des prêts. Ce risque est atténué par les sûretés sous-jacentes aux prêts, lesquelles comprennent des TH LNH et des placements de haute qualité. De plus, la FCH est assurée du respect des obligations de paiement du capital et des intérêts sur les OHC grâce au cautionnement de paiement périodique de la SCHL.

Accords et obligations contractuelles hors bilan

Aucun changement important n'a été apporté aux accords et obligations contractuelles hors bilan durant le trimestre. Les détails des accords et obligations contractuelles hors bilan liés à la FCH sont fournis dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

GESTION DES RISQUES

Divers risques influent sur le contexte opérationnel de la SCHL et pourraient avoir des incidences sur la réalisation de ses objectifs. Ces risques sont présentés en détail dans le Rapport annuel 2013 de la SCHL.

Aucun fait nouveau significatif n'a eu d'incidence sur la gestion des risques de la SCHL pendant la période à l'étude.

CHANGEMENTS LIÉS AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les changements suivants parmi les principaux dirigeants de la SCHL ont été annoncés au cours du trimestre :

- Le 20 avril 2014, Michael Horgan, sous-ministre des Finances, a pris sa retraite de la fonction publique du Canada. Paul Rochon a été nommé pour le remplacer à compter du 21 avril 2014.
- Le 5 juin 2014, Gail Tolley, première vice-présidente, Ressources humaines, a annoncé qu'elle prendra sa retraite à la fin de 2014.
- Le 20 juin 2014, Douglas Stewart, conseiller du président de la SCHL, a pris sa retraite.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Assurance prêt hypothécaire – Rehaussement des cibles de capital

Après la clôture du deuxième trimestre, le Conseil d'administration de la SCHL a examiné les cibles de capital pour les activités d'assurance prêt hypothécaire et a décidé de rehausser la cible interne de capital, qui passera de 185 à 205 %, et la cible de capital immobilisé, qui passera de 200 à 220 %.

Titrisation – Rehaussement du capital requis

Après la clôture du deuxième trimestre, la Société a modifié ses exigences en matière de capital pour les activités de titrisation en mettant à jour son cadre de capitalisation.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Table des matières

Responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière	34
Bilan consolidé	35
État consolidé des résultats et du résultat global	36
État consolidé des capitaux propres du Canada	37
État consolidé des flux de trésorerie	38
Notes complémentaires aux états financiers consolidés trimestriels non audités	39
Note 1 – Mandat de la Société	39
Note 2 – Mode de présentation	39
Note 3 – Modifications comptables en vigueur et à venir	40
Note 4 – Évaluations de la juste valeur	41
Note 5 – Placements en valeurs mobilières	46
Note 6 – Prêts	47
Note 7 – Crédits parlementaires et dépenses des programmes de logement	48
Note 8 – Titrisation	48
Note 9 – Emprunts	49
Note 10 – Assurance prêt hypothécaire	50
Note 11 – Impôt sur le résultat	51
Note 12 – Entités structurées non consolidées	51
Note 13 – Risque de marché	52
Note 14 – Risque de crédit	53
Note 15 – Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	54
Note 16 – Informations sectorielles	56
Note 17 – Transactions entre parties liées	59
Note 18 – Passifs éventuels	59

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE


Période close le 30 juin 2014

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés trimestriels non audités conformément à la *Norme sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* du Conseil du Trésor du Canada et à la norme comptable internationale IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers consolidés trimestriels non audités exempts d'anomalies significatives. La direction veille aussi à ce que tous les autres renseignements fournis dans le rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés trimestriels non audités.

À notre connaissance, ces états financiers consolidés trimestriels non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la SCHL, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.



Le président et premier dirigeant,
Evan Siddall, BA, LL. B.



Le chef des finances
Brian Naish, CPA, CA

Le 27 août 2014

BILAN CONSOLIDÉ

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Au	
		30 juin 2014	31 décembre 2013
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 723	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente		54	-
Placements en valeurs mobilières	5		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		1 043	1 012
Disponibles à la vente		21 239	19 659
Détenus à des fins de transaction		13	444
Prêts	6		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		5 779	6 041
Prêts et créances		219 467	239 531
Intérêts courus à recevoir		732	859
Instruments dérivés		104	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	7	336	311
Débiteurs et autres actifs		784	762
		251 274	270 051
PASSIF			
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		361	91
Emprunts	9		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		7 716	7 818
Autres passifs financiers		217 180	237 378
Intérêts courus à payer		561	652
Instruments dérivés		26	44
Créditeurs et autres passifs		1 131	817
Provision pour règlements	10	835	869
Primes et droits non acquis		6 282	6 511
Passif d'impôt différé		33	33
		234 125	254 213
Engagements et passifs éventuels	18		
CAPITAUX PROPRES DU CANADA			
Capital d'apport		25	25
Cumul des autres éléments du résultat global		1 529	943
Résultats non distribués		15 595	14 870
		17 149	15 838
		251 274	270 051

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
		2014	2013	2014	2013
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	7	490	459	1 077	1 032
Primes et droits acquis		482	502	941	977
Produits d'intérêts					
Prêts	6	1 371	1 860	2 798	3 713
Autres		15	15	29	29
		1 386	1 875	2 827	3 742
Charges d'intérêts	9	1 366	1 851	2 779	3 696
Produits d'intérêts nets		20	24	48	46
Produits de placements		157	142	304	277
Gains (pertes) nets réalisés	4	97	(4)	144	25
Gains (pertes) nets latents	4	(68)	18	(51)	29
Autres produits		24	43	50	74
TOTAL DES PRODUITS		1 202	1 184	2 513	2 460
CHARGES					
Programmes de logement	7	490	459	1 077	1 032
Règlements d'assurance	10	58	55	160	168
Charges opérationnelles		80	85	169	176
		628	599	1 406	1 376
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		574	585	1 107	1 084
Impôt sur le résultat	11	139	139	266	260
RÉSULTAT NET		435	446	841	824
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (DÉDUCTION FAITE DE L'IMPÔT)					
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente		257	(418)	629	(264)
Reclassement en résultat net des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période		(33)	32	(43)	2
Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		224	(386)	586	(262)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net					
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées		(21)	128	(116)	194
		203	(258)	470	(68)
RÉSULTAT GLOBAL		638	188	1 311	756

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA

(En millions de dollars canadiens)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
CAPITAL D'APPORT	25	25	25	25
CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL				
Solde au début de la période	1 305	1 162	943	1 038
Autres éléments du résultat global	224	(386)	586	(262)
Solde à la clôture de la période	1 529	776	1 529	776
RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS				
Solde au début de la période	15 181	13 225	14 870	12 781
Résultat net	435	446	841	824
Autres éléments du résultat global	(21)	128	(116)	194
Solde à la clôture de la période	15 595	13 799	15 595	13 799
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	17 149	14 600	17 149	14 600

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars canadiens)	Notes	Trois mois clos le		Six mois clos le	
		30 juin		30 juin	
		2014	2013	2014	2013
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES					
Résultat net		435	446	841	824
Éléments sans incidence sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie					
Amortissement des primes et escomptes sur les instruments financiers		22	25	43	47
Impôt sur le résultat différé		-	49	-	67
Variation de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	4	68	(18)	51	(29)
Perte (gain) nette sur les instruments financiers	4	(97)	4	(144)	(25)
Variation nette des actifs et passifs opérationnels hors trésorerie					
Intérêts courus à recevoir		612	689	127	81
Débiteurs et autres actifs		(16)	118	(22)	(83)
Montants à recevoir du gouvernement du Canada		26	90	(25)	8
Intérêts courus à payer		(567)	(651)	(91)	32
Créditeurs et autres passifs		74	(275)	314	(330)
Instruments dérivés		(3)	(3)	(4)	(2)
Provision pour règlements		(34)	(62)	(34)	(82)
Primes et droits non acquis		(33)	(6)	(229)	(220)
Autres		(98)	248	(329)	268
Prêts	6				
Remboursements		11 125	21 343	38 849	22 402
Décaissements		(9 522)	(10 112)	(18 516)	(20 094)
Emprunts	9				
Remboursements		(11 697)	(22 069)	(39 808)	(23 335)
Émissions		9 871	10 818	19 664	21 029
		166	398	687	558
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT					
Placements en valeurs mobilières					
Ventes et échéances		3 234	2 720	5 597	5 139
Achats		(3 521)	(2 834)	(6 113)	(5 138)
Variation des titres acquis dans le cadre de conventions de revente		186	146	(54)	(39)
Variation des titres vendus dans le cadre de conventions de rachat		13	(151)	270	29
		(88)	(119)	(300)	(9)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		78	279	387	549
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Début de la période		1 645	1 490	1 336	1 220
Clôture de la période		1 723	1 769	1 723	1 769
Représentés par					
Trésorerie		11	(35)	11	(35)
Équivalents de trésorerie		1 712	1 804	1 712	1 804
		1 723	1 769	1 723	1 769
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles					
Intérêts encaissés pendant la période		2 180	2 700	3 357	4 133
Intérêts payés pendant la période		1 968	2 509	2 943	3 710
Dividendes encaissés pendant la période		22	18	39	34
Impôt sur le résultat payé pendant la période		130	92	258	237

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Six mois clos le 30 juin 2014

I. MANDAT DE LA SOCIÉTÉ

Les états financiers consolidés trimestriels non audités de la Société reflètent les comptes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et ceux de la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité ad hoc. Dans les Comptes publics du Canada, le résultat net consolidé trimestriel non audité réduit le déficit du gouvernement pour la période considérée; les résultats non distribués et le cumul des autres éléments du résultat global consolidés réduisent le déficit accumulé du gouvernement.

La SCHL est une société d'État canadienne créée en 1946, par suite de l'adoption de la *Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement* (Loi sur la SCHL), afin de respecter les dispositions de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). Elle est également assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), du fait de sa désignation à la partie I de l'annexe III. La SCHL est une société d'État mandataire qui appartient exclusivement au gouvernement du Canada.

En vertu de la LNH, le mandat de la Société consiste à favoriser la construction, la réparation et la modernisation de logements ainsi que l'amélioration des conditions de vie et de logement. En ce qui concerne le financement de l'habitation, l'objet de la LNH consiste à favoriser l'accès à une diversité de logements abordables, encourager l'accessibilité à des sources de financement ainsi que la concurrence et l'efficacité dans ce domaine, assurer la disponibilité de fonds suffisants à faible coût et contribuer à l'essor du secteur de l'habitation en général. De plus, la SCHL veut atteindre les objectifs qui suivent en exerçant des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation ainsi qu'en administrant le cadre juridique des obligations sécurisées canadiennes : a) favoriser le fonctionnement efficace et la compétitivité du marché du financement de l'habitation, b) favoriser et soutenir la stabilité du système financier, y compris le marché de l'habitation et c) tenir dûment compte des risques de pertes pour la Société. Celle-ci s'acquitte de son mandat dans le cadre des quatre grands secteurs d'activité suivants :

- Assurance prêt hypothécaire;
- Titrisation;
- Programmes de logement;
- Octroi de prêts.

La SCHL consolide les comptes de la FCH, une entité juridique distincte. La FCH a été constituée en 2001 en tant qu'entité ad hoc distincte de la SCHL. Bien que la SCHL contrôle les activités de la FCH, les actifs et passifs de celle-ci n'appartiennent pas à la SCHL et ne sont pas détenus ou assumés en faveur de cette dernière.

À partir de ce point, les termes « SCHL » et « Société » sont interchangeables et s'entendent de l'entité consolidée.

2. MODE DE PRÉSENTATION

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités ont été préparés conformément à l'IAS 34 *Information financière intermédiaire*; ils ne comprennent pas toute l'information devant être fournie dans les états financiers annuels complets. Ils doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2013. Le Comité de vérification de la SCHL a approuvé les présents états financiers consolidés trimestriels non audités et autorisé leur publication le 27 août 2014.

Les présents états financiers consolidés trimestriels non audités comprennent les comptes de la SCHL et, conformément à l'IFRS 10 *États financiers consolidés*, les comptes de la FCH, une entité ad hoc dont la SCHL est exposée aux risques et retire les avantages. Le Nordea International Equity Fund (fonds Nordea) est également consolidé conformément aux exigences de l'IFRS 10 étant donné que la SCHL contrôle le fonds, et il est pris en compte dans le portefeuille de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire. Le fonds Nordea a été liquidé pendant le deuxième trimestre de 2014 et ce désinvestissement a été mené à terme en juillet 2014.

Les soldes et transactions interentités ont été éliminés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités.

Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des présents états financiers consolidés trimestriels non audités sont énoncées dans la note 2 du Rapport annuel 2013 et sont conformes aux IFRS en vigueur au 30 juin 2014, publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Impôt sur le résultat

La SCHL (entité non consolidée) est une société d'État en vertu du règlement 7100 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LIR) et elle est assujettie à l'impôt fédéral en tant que société d'État prévue par règlement au sens du paragraphe 27(2) de cette loi, mais elle n'est pas assujettie à l'impôt provincial.

Jugement porté lors de l'application de méthodes comptables

Lors de l'application des méthodes comptables de la Société, la direction doit exercer son jugement à diverses reprises, en plus de préparer des estimations, ce qui peut influencer considérablement sur les montants présentés dans les états financiers consolidés trimestriels non audités. Les jugements qui ont les incidences les plus importantes sur les montants inscrits dans les états financiers consolidés trimestriels non audités sont indiqués à la note 4 complémentaire aux états financiers consolidés audités de la SCHL pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers consolidés trimestriels non audités exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif, du passif, du résultat global et des informations connexes. Les principaux éléments pour lesquels la direction a fait des estimations et formulé des hypothèses touchent la provision pour règlements, les primes non acquises, la juste valeur des instruments financiers et les avantages postérieurs à l'emploi. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses. Si c'est le cas, l'incidence sera comptabilisée pendant les périodes ultérieures.

Caractère saisonnier

Les activités d'assurance prêt hypothécaire de la SCHL sont exposées à des variations saisonnières. Alors que les primes acquises et les produits de placements en valeurs mobilières changent d'un trimestre à l'autre en fonction des soldes sous-jacents, les primes perçues pour certains produits d'assurance prêt hypothécaire fluctuent trimestriellement en raison du caractère saisonnier du marché de l'habitation. Ces variations dépendent du nombre de prêts hypothécaires consentis et des contrats d'assurance prêt hypothécaire souscrits qui atteignent habituellement un sommet au printemps et à l'été du fait des ventes de logements. Les pertes sur règlements varient d'un trimestre à l'autre en fonction surtout de la conjoncture économique de même que des caractéristiques du portefeuille des contrats d'assurance en vigueur, comme la taille et l'âge.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES EN VIGUEUR ET À VENIR

Modifications comptables en vigueur

L'IASB a communiqué certaines prises de position dont l'adoption est obligatoire pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2014. Ces prises de position ne s'appliquent pas à la Société, à l'exception de celles qui sont énoncées dans le Rapport annuel 2013.

Modifications comptables à venir

La SCHL surveille de près l'ajout ou la modification de normes par l'IASB. Les informations qui suivent présentent les prises de position qui pourraient influencer sur les états financiers consolidés de la SCHL.

Entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014

Le 21 novembre 2013, l'IASB a publié des modifications à portée limitée de l'IAS 19 *Avantages du personnel* sous le titre « Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel ». Ces modifications à portée limitée s'appliquent aux cotisations d'employés ou de tiers à des régimes à prestations déterminées. Ces modifications n'auront aucune incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016

Le 6 mai 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 11 *Partenariats*, lesquelles donnent des précisions supplémentaires sur la façon de comptabiliser l'acquisition d'intérêts dans une entreprise commune qui constitue une entreprise. Une application anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Le 12 mai 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 16 *Immobilisations corporelles* et de l'IAS 38 *Immobilisations incorporelles*, lesquelles donnent des précisions sur les méthodes d'amortissement acceptables. Une application anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec des clients*, qui remplacera l'IAS 18 *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11 *Contrats de construction* et leurs interprétations connexes. Cette norme énonce les exigences à l'égard de la comptabilisation de produits qui s'appliquent à tous les contrats avec les clients (à l'exception des contrats qui s'inscrivent dans le cadre des normes sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers). Une application anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version finale de l'IFRS 9 *Instruments financiers*, ce qui met un terme au projet de l'IASB en trois phases portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture des instruments financiers, en vue de remplacer l'IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Une application anticipée est autorisée. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

4. ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

Détermination de la juste valeur

La SCHL évalue certains actifs et passifs financiers et actifs non financiers à la juste valeur à chaque date de clôture.

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation dans les conditions actuelles du marché. La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en supposant que les intervenants du marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur des actifs non financiers (c.-à-d. les actifs non courants détenus en vue de la vente et les immeubles de placement) tient compte de la capacité d'un intervenant du marché à générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

La juste valeur est estimée à l'aide des méthodes suivantes, lesquelles maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables. La hiérarchie des justes valeurs reflète le caractère observable des données les plus importantes utilisées dans le cadre des évaluations de la juste valeur.

Hiérarchie des justes valeurs

Niveau 1 : les actifs et passifs cotés sur un marché actif sont évalués selon le cours d'un actif ou passif identique.

Niveau 2 : les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus, principalement en fonction des données du marché directement ou indirectement observables comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'instruments identiques ou semblables.

Niveau 3 : les actifs et passifs non cotés sur un marché actif sont évalués en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus. Si possible, les données sont fondées sur les données du marché observables, comme les courbes de rendement ou les courbes des taux à terme implicites établies à partir des taux d'intérêt de référence et les écarts de crédit d'actifs et de passifs semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, des données non observables sont utilisées, principalement des hypothèses sur les primes associées au risque et à la liquidité.

Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur

Le tableau qui suit présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers, sauf lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur. La valeur comptable est celle à laquelle un élément est présenté dans le bilan consolidé trimestriel non audité. La juste valeur est estimée au moyen des méthodes d'évaluation susmentionnées. Tous les actifs et passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Pour les éléments qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé trimestriel non audité, le niveau selon la hiérarchie ayant servi à établir la juste valeur est indiqué ci-après.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(En millions)	Valeur comptable				Juste valeur	Juste valeur supérieure (inférieure) à la valeur comptable
	Coût amorti	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais des AERG	Total		
Au 30 juin 2014						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	346	783	594	1 723	1 723	-
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente ¹	54	-	-	54	54	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 043	-	1 043	1 043	-
Disponibles à la vente	-	-	21 239	21 239	21 239	-
Détenus à des fins de transaction	-	13	-	13	13	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 779	-	5 779	5 779	-
Prêts et créances ¹	219 467	-	-	219 467	224 848	5 381
Instruments dérivés	-	104	-	104	104	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	361	-	-	361	361	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 716	-	7 716	7 716	-
Autres passifs financiers ²	217 180	-	-	217 180	222 725	5 545
Instruments dérivés	-	26	-	26	26	-
Au 31 décembre 2013						
Actifs financiers						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	91	587	658	1 336	1 336	-
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	1 012	-	1 012	1 012	-
Disponibles à la vente	-	-	19 659	19 659	19 659	-
Détenus à des fins de transaction	-	444	-	444	444	-
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 041	-	6 041	6 041	-
Prêts et créances ¹	239 531	-	-	239 531	243 404	3 873
Instruments dérivés	-	96	-	96	96	-
Passifs financiers						
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat ¹	91	-	-	91	91	-
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	7 818	-	7 818	7 818	-
Autres passifs financiers ²	237 378	-	-	237 378	241 402	4 024
Instruments dérivés	-	44	-	44	44	-

¹ La juste valeur est fondée sur les critères de niveau 2. La juste valeur estimée des prêts et créances est établie en actualisant les flux de trésorerie des actifs. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des actifs dont les risques financiers sont comparables.

² La juste valeur de 209 415 millions de dollars (206 812 millions au 31 décembre 2013) est fondée sur les critères de niveau 1; la juste valeur de 13 310 millions de dollars (34 590 millions au 31 décembre 2013) est fondée sur les critères de niveau 2. La juste valeur estimée de niveau 2 est établie en actualisant les flux de trésorerie des passifs. Les données entrées dans le modèle d'actualisation sont la courbe de rendement des titres du gouvernement du Canada et les écarts par rapport à des instruments dont les risques financiers sont comparables.

La Société a évalué que la juste valeur des intérêts courus à recevoir, des montants à recevoir du gouvernement du Canada, des débiteurs, des intérêts courus à payer et des créanciers se rapproche de leur valeur comptable principalement en raison des échéances à court terme de ces instruments.

Hiérarchie des justes valeurs

Le tableau qui suit présente les évaluations de la juste valeur des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé trimestriel non audité selon la hiérarchie des justes valeurs. Pour les instruments financiers, les intérêts courus sont comptabilisés et présentés séparément. La juste valeur des actifs et passifs financiers non comptabilisés à la juste valeur est indiquée à la rubrique « Comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur » qui précède.

(En millions)	Au 30 juin 2014					
	Éléments comptabilisés à la juste valeur				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		Total
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	10	-	-	10	-	10
Dépôts bancaires portant intérêt	-	697	-	697	45	742
Entreprises ou autres entités	-	145	-	145	150	295
Gouvernement du Canada	348	-	-	348	-	348
Provinces ou municipalités	-	177	-	177	151	328
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	358	1 019	-	1 377	346	1 723
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	110	10	156	276	-	276
Provinces ou municipalités	636	-	-	636	-	636
Pays souverains et entités connexes	30	101	-	131	-	131
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	776	111	156	1 043	-	1 043
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	5 595	7	-	5 602	-	5 602
Gouvernement du Canada	4 905	-	-	4 905	-	4 905
Provinces ou municipalités	6 476	-	-	6 476	-	6 476
Pays souverains et entités connexes	80	-	-	80	-	80
Actions						
Canadiennes	2 384	-	19	2 403	-	2 403
Américaines	890	-	-	890	-	890
Étrangères	883	-	-	883	-	883
Total – Disponibles à la vente	21 213	7	19	21 239	-	21 239
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères	13	-	-	13	-	13
Total – Détenus à des fins de transaction	13	-	-	13	-	13
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	5 779	-	5 779	-	5 779
Instruments dérivés	-	104	-	104	-	104
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement	-	-	246	246	-	246
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	538	538
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	246	246	538	784
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	220 589	220 589
TOTAL DE L'ACTIF	22 360	7 020	421	29 801	221 473	251 274
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 437	6 279	-	7 716	-	7 716
Instruments dérivés	-	26	-	26	-	26
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	243 532	243 532
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 437	6 305	-	7 742	243 532	251 274

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(En millions)	Au 31 décembre 2013				Éléments non comptabilisés à la juste valeur	Total
	Éléments comptabilisés à la juste valeur					
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total		
ACTIF						
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	(1)	-	-	(1)	-	(1)
Dépôts bancaires portant intérêt	-	512	-	512	-	512
Entreprises ou autres entités	-	95	-	95	91	186
Gouvernement du Canada	430	-	-	430	-	430
Provinces ou municipalités	-	209	-	209	-	209
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	429	816	-	1 245	91	1 336
Placements en valeurs mobilières						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	111	12	150	273	-	273
Provinces ou municipalités	639	-	-	639	-	639
Pays souverains et entités connexes	50	50	-	100	-	100
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	800	62	150	1 012	-	1 012
Disponibles à la vente						
Titres à revenu fixe						
Entreprises ou autres entités	5 387	-	-	5 387	-	5 387
Gouvernement du Canada	4 757	-	-	4 757	-	4 757
Provinces ou municipalités	5 897	-	-	5 897	-	5 897
Pays souverains et entités connexes	76	-	-	76	-	76
Actions						
Canadiennes	2 197	-	17	2 214	-	2 214
Américaines	888	-	-	888	-	888
Étrangères	440	-	-	440	-	440
Total – Disponibles à la vente	19 642	-	17	19 659	-	19 659
Détenus à des fins de transaction						
Actions étrangères	444	-	-	444	-	444
Total – Détenu à des fins de transaction	444	-	-	444	-	444
Prêts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	6 041	-	6 041	-	6 041
Instruments dérivés	-	96	-	96	-	96
Débiteurs et autres actifs						
Immeubles de placement	-	-	234	234	-	234
Autres débiteurs et autres actifs	-	-	-	-	528	528
Total des débiteurs et autres actifs	-	-	234	234	528	762
Actifs non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	240 701	240 701
TOTAL DE L'ACTIF	21 315	7 015	401	28 731	241 320	270 051
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES DU CANADA						
Emprunts						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 455	6 363	-	7 818	-	7 818
Instruments dérivés	-	44	-	44	-	44
Passif et capitaux propres du Canada non comptabilisés à la juste valeur	-	-	-	-	262 189	262 189
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES DU CANADA	1 455	6 407	-	7 862	262 189	270 051

Il pourrait y avoir des transferts entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs à la suite de changements dans la disponibilité de cours de marché ou de données observables sur le marché. Pendant les trois mois clos le 30 juin 2014, il n'y a pas eu de transfert important entre les niveaux 1 et 2. Pendant les six mois clos le 30 juin 2014, des placements en valeurs mobilières ayant une juste valeur de 50 millions de dollars ont été transférés du niveau 1 au niveau 2 puisque des données du marché directement observables n'étaient pas disponibles.

Actifs de niveau 3

L'évaluation des actifs de niveau 3 comprend les données non observables qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. L'évaluation est fondée sur une appréciation de la conjoncture au 30 juin 2014, laquelle peut évoluer significativement au cours des périodes ultérieures. Au 30 juin 2014, la SCHL disposait des actifs de niveau 3 suivants.

Titres adossés à des actifs

La juste valeur des titres adossés à des actifs est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à l'aide des taux d'actualisation observables du marché et d'une prime de risque non observable, compte tenu du manque de liquidité du marché et du risque inhérent aux placements. Une hausse (baisse) importante de cette prime entraînerait une diminution (augmentation) importante de l'évaluation de la juste valeur.

Immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement comprend des données non observables qui peuvent avoir une incidence importante sur l'évaluation de la juste valeur. Des augmentations (diminutions) importantes de la valeur locative estimée, de la croissance des loyers et du prix estimé par pied carré entraîneraient une juste valeur considérablement plus (moins) élevée des immeubles. Des augmentations (diminutions) importantes des taux d'inoccupation à long terme et des taux d'actualisation entraîneraient une juste valeur considérablement moins (plus) élevée.

La Société a déterminé qu'il n'y avait pas eu d'évolution importante de la conjoncture depuis le 31 décembre 2013.

Gains et pertes sur les instruments financiers

Le tableau qui suit présente les gains et pertes latents découlant des variations de la juste valeur des actifs et passifs financiers classés comme étant détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Trois mois clos le		Six mois clos le	
	30 juin		30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Détenus à des fins de transaction				
Actions	(69)	13	(55)	28
Instruments dérivés	5	(41)	21	(43)
Total – Détenus à des fins de transaction	(64)	(28)	(34)	(15)
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Placements en valeurs mobilières désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1	(4)	6	2
Prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(1)	(78)	3	(86)
Emprunts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	129	(25)	129
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	(3)	47	(16)	45
Gains (pertes) découlant des transactions entre parties liées	(1)	(1)	(1)	(1)
Total des gains (pertes) nets latents	(68)	18	(51)	29

Tous les éléments désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, à l'exception de certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, sont liés aux activités d'octroi de prêts. En ce qui concerne certains portefeuilles de prêts et emprunts connexes, des instruments dérivés sont utilisés dans le cadre des activités d'octroi de prêts pour gérer les risques de refinancement et de réinvestissement ainsi que le décalage des échéances entre les encaissements provenant des actifs et les décaissements affectés aux passifs. Le classement des prêts et emprunts connexes comme étant désignés à la juste valeur par le biais du résultat net réduit considérablement l'incohérence qui découlerait autrement de leur évaluation au coût amorti et de l'évaluation des instruments dérivés à la juste valeur.

Certains placements en valeurs mobilières compris dans les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation sont aussi désignés à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et présentés à la direction selon cette méthode.

Il n'y a eu aucune variation de la juste valeur des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net imputable à l'évolution du risque de crédit.

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) nets réalisés sur les instruments financiers.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Détenus à des fins de transaction	61	1	68	-
Disponibles à la vente	45	(1)	94	29
Remboursement d'emprunts	(9)	(4)	(18)	(4)
Total des gains (pertes) nets réalisés	97	(4)	144	25

5. PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau qui suit présente les gains (pertes) latents sur les placements en valeurs mobilières comptabilisés à la juste valeur.

(En millions)	Au					
	30 juin 2014			31 décembre 2013		
	Coût amorti ¹	Gains bruts latents	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Coût amorti ¹	Juste valeur
Placements en valeurs mobilières						
Titres à revenu fixe						
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	972	71	-	1 043	947	1 012
Disponibles à la vente	16 291	805	(33)	17 063	15 862	16 117
Actions						
Disponibles à la vente	2 879	1 309	(12)	4 176	2 508	3 542
Détenues à des fins de transaction	12	1	-	13	388	444

¹ Le coût amorti des actions correspond au coût d'achat moins les pertes de valeur, le cas échéant.

La perte latente cumulative de 45 millions de dollars (234 millions au 31 décembre 2013) sur les placements en titres à revenu fixe et en actions disponibles à la vente a été imputée au cumul des autres éléments du résultat global et n'a pas été comptabilisée en résultat net en tant que perte de valeur.

Pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014, aucune perte de valeur (59 millions et 75 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013) n'a été comptabilisée en résultat net dans les gains (pertes) nets réalisés et aucune reprise n'a été constatée pendant l'exercice à l'égard d'une dépréciation antérieure des placements en valeurs mobilières à revenu fixe.

6. PRÊTS

Les tableaux qui suivent présentent les remboursements et décaissements liés aux prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Décaisse- ments	Rembour- sements	Décaisse- ments
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Octroi de prêts	150	15	158	119
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	150	15	158	119
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	2 922	-	1 592	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	8 000	9 504	19 500	9 985
Octroi de prêts	53	3	93	8
Total – Prêts et créances	10 975	9 507	21 185	9 993
Total	11 125	9 522	21 343	10 112

(En millions)	Six mois clos le 30 juin			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Décaisse- ments	Rembour- sements	Décaisse- ments
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Octroi de prêts	297	33	299	145
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	297	33	299	145
Prêts et créances				
Prêts aux termes du PAPHA	21 137	-	2 387	-
Prêts aux termes du Programme des OHC	17 200	18 476	19 500	19 936
Octroi de prêts	215	7	216	13
Total – Prêts et créances	38 552	18 483	22 103	19 949
Total	38 849	18 516	22 402	20 094

Le tableau qui suit présente les produits d'intérêts sur les prêts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	38	44	76
Prêts et créances	1 333	1 816	2 722	3 625
Total	1 371	1 860	2 798	3 713

La SCHL est certaine de recouvrer le capital et les intérêts courus de 99 % de ses prêts (99 % au 31 décembre 2013).

Les prêts non garantis sont évalués périodiquement pour déterminer si une provision pour pertes sur créances est nécessaire. Au 30 juin 2014, aucun prêt déprécié n'avait été relevé (montant nul au 31 décembre 2013) et aucune provision pour pertes sur créances n'avait été constituée (montant nul au 31 décembre 2013).

7. CRÉDITS PARLEMENTAIRES ET DÉPENSES DES PROGRAMMES DE LOGEMENT

La SCHL reçoit des crédits parlementaires pour financer les dépenses des programmes ci-après, y compris les charges opérationnelles de 26 millions et 53 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014 (28 millions et 57 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013), engagées pour soutenir les programmes de logement.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	397	392	847	845
Financement de logements abordables en vertu de nouveaux engagements	82	55	206	160
Soutien au logement	1	2	3	4
Information d'analyse de marché	5	5	10	10
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	5	5	11	13
Total	490	459	1 077	1 032

Le tableau qui suit présente les variations des montants à recevoir du gouvernement du Canada. Le solde au 30 juin 2014 est principalement composé de dépenses des programmes de logement qui ont été engagées mais qui n'ont pas encore été remboursées.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Solde au début de la période	362	391	311	309
Total des crédits comptabilisés dans les produits pendant la période	490	459	1 077	1 032
Total des crédits reçus pendant la période	(515)	(550)	(1 050)	(1 040)
Remboursements	(1)	1	(2)	-
Solde à la clôture de la période	336	301	336	301

8. TITRISATION

Cautionnements en vigueur

Le tableau qui suit présente le total des cautionnements en vigueur par programme, qui représente le risque découlant des cautionnements de paiement périodique.

(En milliards)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
TH LNH ¹	195	192
OHC ²	207	206
Total	402	398

¹ Y compris 2,9 milliards de dollars (7,2 milliards au 31 décembre 2013) de TH LNH détenus en tant que sûreté pour le PAPHA.

² Y compris 2,5 milliards de dollars (2,3 milliards au 31 décembre 2013) de placements qui sont éliminés dans le bilan consolidé trimestriel non audité.

En vertu de l'article 15 de la LNH, le montant total des cautionnements du capital en vigueur ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2013).

9. EMPRUNTS

Les tableaux qui suivent présentent les remboursements et émissions d'emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Émissions	Rembour- sements	Émissions
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	150	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	713	367	753	833
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	713	367	903	833
Autres passifs financiers				
Obligations hypothécaires du Canada	8 000	9 504	19 500	9 985
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	2 984	-	1 666	-
Total – Autres passifs financiers	10 984	9 504	21 166	9 985
Total	11 697	9 871	22 069	10 818

(En millions)	Six mois clos le 30 juin			
	2014		2013	
	Rembour- sements	Émissions	Rembour- sements	Émissions
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Emprunts sur les marchés de capitaux	-	-	150	-
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	1 319	1 188	1 202	1 093
Total – Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	1 319	1 188	1 352	1 093
Autres passifs financiers				
Obligations hypothécaires du Canada	17 200	18 476	19 500	19 936
Emprunts auprès du gouvernement du Canada	21 289	-	2 483	-
Total – Autres passifs financiers	38 489	18 476	21 983	19 936
Total	39 808	19 664	23 335	21 029

Le tableau qui suit présente les charges d'intérêts liées aux emprunts.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	50	57	99
Autres passifs financiers	1 316	1 794	2 680	3 581
Total	1 366	1 851	2 779	3 696

10. ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE

Primes et droits non acquis

Le tableau qui suit présente les variations du solde des primes et droits non acquis.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Solde au début de la période	5 756	6 179	5 947	6 394
Primes différées sur les contrats souscrits pendant la période	382	398	586	592
Primes acquises pendant la période	(415)	(431)	(809)	(840)
Droits de demande différés sur les contrats souscrits pendant la période	3	4	6	7
Droits de demande acquis pendant la période	(2)	(3)	(6)	(6)
Solde à la clôture de la période	5 724	6 147	5 724	6 147

Provision pour règlements

La provision pour règlements tient compte des demandes de règlement au titre des défauts de paiement survenus mais non déclarés (DSND), des demandes de règlement en cours de traitement (DRCT) et des demandes de règlement concernant les prêts hypothécaires pour logements sociaux (LS) et prêts hypothécaires indexés (PHI). Les tableaux qui suivent présentent les variations de la provision pour règlements.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin					
	2014			2013		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de la période	647	222	869	757	219	976
Règlements payés pendant la période	(91)	(1)	(92)	(117)	-	(117)
Pertes sur règlements pendant la période	59	(1)	58	61	(6)	55
Solde à la clôture de la période	615	220	835	701	213	914

(En millions)	Six mois clos le 30 juin					
	2014			2013		
	DSND et DRCT	LS et PHI	Total	DSND et DRCT	LS et PHI	Total
Solde au début de la période	650	219	869	780	216	996
Règlements payés pendant la période	(193)	(1)	(194)	(250)	-	(250)
Pertes sur règlements pendant la période	158	2	160	171	(3)	168
Solde à la clôture de la période	615	220	835	701	213	914

Gestion du risque d'assurance prêt hypothécaire

Aux termes de ses contrats d'assurance prêt hypothécaire, la SCHL couvre le risque de perte des prêteurs à la suite des défauts de paiement des emprunteurs et s'expose alors à l'incertitude liée à l'échéance, à la fréquence et à l'importance des règlements. La Société gère son risque en faisant preuve de prudence dans la conception des produits, la souscription des prêts et la gestion des défauts de paiement ainsi qu'en constituant des réserves en capital adéquates.

Une concentration du risque peut découler de la conclusion de contrats d'assurance dans une région géographique où la conjoncture économique locale s'écarte considérablement de la moyenne. L'incidence relative d'une telle concentration du risque est atténuée du fait de la répartition géographique des activités de la SCHL.

Contrats d'assurance en vigueur

Au 30 juin 2014, les contrats d'assurance en vigueur, qui représentent le risque lié aux activités d'assurance prêt hypothécaire, totalisaient 551 milliards de dollars (557 milliards au 31 décembre 2013).

En vertu de l'article 11 de la LNH, l'encours total des prêts assurés ne doit pas dépasser 600 milliards de dollars (600 milliards au 31 décembre 2013).

Suffisance du passif des contrats d'assurance prêt hypothécaire

La suffisance du passif est testée chaque trimestre par la direction de même que chaque année dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Le passif au titre des primes représente une provision pour les règlements futurs et les charges connexes qui sont attendus à l'égard des primes non acquises des contrats d'assurance en vigueur. Ainsi, cette provision reflète les défauts qui ne sont pas encore survenus et, par conséquent, couvre la période allant de la date d'évaluation à la date de défaut (la date présumée à laquelle le défaut est survenu).

Selon le test de suffisance du passif effectué pour la Société, aucune provision pour insuffisance des primes n'est requise au 30 juin 2014.

II. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau qui suit présente le total de l'impôt sur le résultat.

(En millions)	Trois mois clos le 30 juin		Six mois clos le 30 juin	
	2014	2013	2014	2013
Autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets latents sur les instruments financiers disponibles à la vente	85	(142)	209	(89)
Reclassement des pertes (gains) nettes latentes des exercices antérieurs réalisées pendant la période	(12)	10	(16)	(1)
Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées	(4)	29	(25)	46
Charge (économie) d'impôt sur les autres éléments du résultat global consolidés	69	(103)	168	(44)
Résultat net				
Impôt exigible	137	112	264	228
Impôt différé	2	27	2	32
Charge d'impôt sur le résultat net consolidé	139	139	266	260
Total	208	36	434	216

12. ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

La SCHL a des intérêts dans des entités structurées non consolidées, lesquels sont résumés dans le tableau qui suit.

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Fonds de placement	1 773	1 328

Dans le bilan consolidé trimestriel non audité, ces fonds de placement sont comptabilisés dans les placements en valeurs mobilières – disponibles à la vente. Le risque maximal de perte correspond à la juste valeur à la date de clôture. Les gains (pertes) sur ces fonds de placement, comptabilisés dans les gains (pertes) nets latents à l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité, ont été de (6) millions et de 54 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014 (34 millions et 152 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013). La SCHL reçoit de ces entités des distributions qu'elle comptabilise dans l'état des résultats et du résultat global consolidé trimestriel non audité.

13. RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché découle des incidences financières défavorables de l'évolution des facteurs sous-jacents du marché, notamment les taux d'intérêt et de change et le cours des actions.

Valeur à risque (VAR)

Le risque de marché lié aux placements en valeurs mobilières des portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation est évalué en appliquant des modèles de valeur à risque (VAR). La VAR est une technique utilisée pour mesurer la perte éventuelle maximale d'un portefeuille de placements pendant une période de détention précise et selon un niveau de confiance donné.

La VAR totale au 30 juin 2014 pour les portefeuilles de placements des activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation, selon un degré de confiance de 95 % pendant une période de détention de 22 jours ouvrables, est présentée dans le tableau ci-après. Les incidences de la diversification reflètent le fait que, puisque la corrélation des risques des portefeuilles individuels n'est pas parfaite, la VAR totale des portefeuilles est inférieure à la somme des VAR des portefeuilles individuels. Les chiffres de la VAR sont fondés sur les données historiques d'une année relativement aux cours, aux volatilités et aux corrélations des marchés d'obligations et d'actions.

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Placements en valeurs mobilières		
Disponibles à la vente	347	339
Détenus à des fins de transaction	-	26
Incidence de la diversification	-	(15)
VAR totale	347	350

Sensibilité aux taux d'intérêt

Le risque de marché lié au portefeuille de prêts, aux placements, aux emprunts et aux swaps des activités d'octroi de prêts est évalué en mesurant leur sensibilité aux variations des taux d'intérêt.

Le tableau qui suit présente les incidences d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net.

(En millions)	Au			
	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Gains (pertes) nets latents	(7)	2	1	4

Les prêts et emprunts évalués au coût amorti sont également exposés au risque de taux d'intérêt. Le tableau qui suit présente l'incidence nette d'une variation des taux d'intérêt sur la juste valeur.

(En millions)	Au			
	30 juin 2014		31 décembre 2013	
	Variation des taux d'intérêt		Variation des taux d'intérêt	
	-200 pb	+200 pb	-200 pb	+200 pb
Hausse (baisse) de la juste valeur de l'actif net	(76)	65	(115)	69

Les produits d'intérêts nets des activités d'octroi de prêts sont aussi sensibles aux variations des taux d'intérêt. La variation défavorable maximale des produits d'intérêts nets, qui est limitée à 1,5 million de dollars selon la politique de la SCHL, était de 0,1 million de dollars au 30 juin 2014 (0,1 million au 31 décembre 2013). Ce montant est calculé selon un degré de confiance de 95 % sur une période d'un an.

14. RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de perte si une contrepartie n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est exposée au risque de crédit de différentes façons en raison de son assurance prêt hypothécaire (note 10), de ses cautionnements de paiement périodique (note 8), de ses activités d'octroi de prêts, de ses placements, de ses instruments dérivés, des avances qu'elle a versées aux ensembles de logements sociaux en difficulté dont elle assure les prêts hypothécaires et de ses créances hypothécaires.

Le risque de crédit lié aux cautionnements de paiement périodique est géré en faisant preuve de diligence raisonnable dans l'approbation des émetteurs de TH LNH, en surveillant constamment la qualité du crédit d'un émetteur et sa conformité aux programmes et en exigeant que tous les prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH soient assurés contre les défauts de paiement des emprunteurs. La SCHL atténue davantage ce risque en se faisant attribuer tous les droits, titres et intérêts sur les prêts hypothécaires sous-jacents afin de toucher les paiements de capital et d'intérêts en cas de défaut d'un émetteur.

Le risque de crédit lié aux placements en titres à revenu fixe et aux instruments dérivés est géré en appliquant des lignes de conduite, qui prévoient des notes minimales pour les contreparties et des limites de diversification pour les portefeuilles de placements par émetteur, note, durée et secteur d'activité, ainsi qu'en concluant des accords juridiques appropriés. La SCHL obtient des sûretés financières de la part des contreparties de swap pour atténuer le risque de crédit découlant des transactions sur instruments dérivés. En cas de défaut d'une contrepartie, la SCHL a le droit de liquider la sûreté financière détenue pour compenser le montant dû par la contrepartie. Dans le cas du PAPH et du Programme des OHC, la SCHL détient une sûreté qui constitue la seule source de remboursement du capital des prêts.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des sûretés détenues par la SCHL.

(En millions)	Au	
	30 juin 2014	31 décembre 2013
Instruments dérivés	1	-
Prêts aux termes du PAPH ¹	6 945	28 133
Prêts aux termes du Programme des OHC ¹	211 736	209 629
Total	218 682	237 762

¹ Les sûretés détenues dans le cadre du PAPH et du Programme des OHC incluent la juste valeur des sûretés des swaps détenues et la juste valeur des TH LNH et titres de réinvestissement vendus à la SCHL par les institutions financières canadiennes.

15. PRESTATIONS DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les tableaux suivants présentent des informations sur les régimes à prestations déterminées.

Trois mois clos le 30 juin 2014 (En millions)	1 ^{er} avril 2014	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2014
		Coût des services rendus au cours de la période	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 866	7	21	28	(18)	58	4	-	1 938
Juste valeur de l'actif des régimes	1 607	-	17	17	(18)	41	4	35	1 686
Passif au titre des régimes de retraite	259	7	4	11	-	17	-	(35)	252
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	192	1	2	3	(1)	6	-	-	200
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(1)	-	-	1	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	192	1	2	3	-	6	-	(1)	200
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	451	8	6	14	-	23	-	(36)	452

Six mois clos le 30 juin 2014 (En millions)	1 ^{er} janvier 2014	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2014
		Coût des services rendus au cours de la période	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 719	13	41	54	(37)	194	8	-	1 938
Juste valeur de l'actif des régimes	1 544	-	36	36	(37)	76	8	59	1 686
Passif au titre des régimes de retraite	175	13	5	18	-	118	-	(59)	252
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	175	2	4	6	(4)	23	-	-	200
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(4)	-	-	4	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	175	2	4	6	-	23	-	(4)	200
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	350	15	9	24	-	141	-	(63)	452

Trois mois clos le 30 juin 2013 (En millions)	1 ^{er} avril 2013	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2013
		Coût des services rendus au cours de la période	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 793	9	18	27	(22)	(157)	5	-	1 646
Juste valeur de l'actif des régimes	1 386	-	13	13	(22)	(20)	5	42	1 404
Passif au titre des régimes de retraite	407	9	5	14	-	(137)	-	(42)	242
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	208	1	2	3	(2)	(21)	-	-	188
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(2)	-	-	2	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	208	1	2	3	-	(21)	-	(2)	188
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	615	10	7	17	-	(158)	-	(44)	430

Six mois clos le 30 juin 2013 (En millions)	1 ^{er} janvier 2013	Charge de retraite comptabilisée en résultat net			Prestations versées	Réévaluations des montants nets au titre des régimes à prestations déterminées comptabilisées dans les AERG	Cotisations des employés	Cotisations de la SCHL	30 juin 2013
		Coût des services rendus au cours de la période	Charges/ produits d'intérêts	Sous-total comptabilisé en résultat net					
Régimes de retraite									
Obligation au titre des prestations déterminées	1 806	18	35	53	(39)	(182)	8	-	1 646
Juste valeur de l'actif des régimes	1 299	-	26	26	(39)	33	8	77	1 404
Passif au titre des régimes de retraite	507	18	9	27	-	(215)	-	(77)	242
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi									
Obligation au titre des prestations déterminées	210	3	4	7	(4)	(25)	-	-	188
Juste valeur de l'actif des régimes	-	-	-	-	(4)	-	-	4	-
Passif au titre des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	210	3	4	7	-	(25)	-	(4)	188
Passif au titre des régimes à prestations déterminées	717	21	13	34	-	(240)	-	(81)	430

16. INFORMATIONS SECTORIELLES

Tel qu'il est indiqué à la note 1, les états financiers consolidés trimestriels non audités reflètent les comptes des quatre grands secteurs d'activité de la SCHL (assurance prêt hypothécaire, titrisation, programmes de logement et octroi de prêts) qui sont tous axés sur différents programmes appuyant les objectifs de la SCHL et ceux de la FCH. Les résultats de chaque grand secteur d'activité sont établis conformément aux méthodes comptables décrites à la note 2 du Rapport annuel 2013 de la SCHL. Certains éléments de la colonne « Octroi de prêts » ne s'appliquent pas à toutes les activités. Les remboursements qui se rapportent aux activités d'octroi de prêt, tel qu'il est décrit à la note 2 du Rapport annuel 2013 de la SCHL, figurent à la colonne « Programmes de logement ». Ces remboursements ne sont pas éliminés dans le tableau qui suit. Les actifs sont situés au Canada, où les produits sont constatés.

Trois mois clos le 30 juin (En millions)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PRODUITS														
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	-	-	-	-	490	459	-	-	-	-	-	-	490	459
Primes et droits acquis	423	438	59	64	-	-	-	-	-	-	-	-	482	502
Produits d'intérêts														
Prêts	-	-	60	400	-	-	120	132	1 191	1 328	-	-	1 371	1 860
Autres	-	-	-	-	-	-	17	17	-	-	(2)	(2)	15	15
	-	-	60	400	-	-	137	149	1 191	1 328	(2)	(2)	1 386	1 875
Charges d'intérêts	-	-	60	400	-	-	136	146	1 189	1 326	(19)	(21)	1 366	1 851
Produits d'intérêts nets	-	-	-	-	-	-	1	3	2	2	17	19	20	24
Produits de placements	159	144	10	8	-	-	-	-	-	-	(12)	(10)	157	142
Gains (pertes) nets réalisés	108	7	-	-	-	-	-	-	-	-	(11)	(11)	97	(4)
Gains (pertes) nets latents	(68)	14	-	-	-	-	(2)	2	-	-	2	2	(68)	18
Autres produits	-	10	4	6	-	-	4	10	40	42	(24)	(25)	24	43
TOTAL DES PRODUITS	622	613	73	78	490	459	3	15	42	44	(28)	(25)	1 202	1 184
CHARGES														
Programmes de logement	-	-	-	-	490	459	-	-	-	-	-	-	490	459
Règlements d'assurance	58	55	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	58	55
Charges opérationnelles	50	54	8	7	-	-	4	5	42	44	(24)	(25)	80	85
	108	109	8	7	490	459	4	5	42	44	(24)	(25)	628	599
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	514	504	65	71	-	-	(1)	10	-	-	(4)	-	574	585
Impôt sur le résultat	125	120	16	17	-	-	(1)	2	-	-	(1)	-	139	139
RÉSULTAT NET	389	384	49	54	-	-	-	8	-	-	(3)	-	435	446
Total des produits	622	613	73	78	490	459	3	15	42	44	(28)	(25)	1 202	1 184
Produits intersectoriels et interentités ¹	(23)	(21)	-	-	-	-	-	-	(5)	(4)	28	25	-	-
Produits externes	599	592	73	78	490	459	3	15	37	40	-	-	1 202	1 184

¹ Les produits intersectoriels et interentités font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'octroi de prêts, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;
- pour les activités de titrisation, des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils sont payés par la FCH.

Six mois clos le 30 juin (En millions)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
PRODUITS														
Crédits parlementaires affectés aux programmes de logement	-	-	-	-	1 077	1 032	-	-	-	-	-	-	1 077	1 032
Primes et droits acquis	823	853	118	124	-	-	-	-	-	-	-	-	941	977
Produits d'intérêts														
Prêts	-	-	177	810	-	-	242	266	2 379	2 637	-	-	2 798	3 713
Autres	-	-	-	-	-	-	33	34	-	-	(4)	(5)	29	29
	-	-	177	810	-	-	275	300	2 379	2 637	(4)	(5)	2 827	3 742
Charges d'intérêts	-	-	177	810	-	-	271	294	2 374	2 632	(43)	(40)	2 779	3 696
Produits d'intérêts nets	-	-	-	-	-	-	4	6	5	5	39	35	48	46
Produits de placements	308	280	18	15	-	-	-	-	-	-	(22)	(18)	304	277
Gains (pertes) nets réalisés	164	35	-	1	-	-	-	-	-	-	(20)	(11)	144	25
Gains (pertes) nets latents	(52)	32	-	-	-	-	(2)	(6)	-	-	3	3	(51)	29
Autres produits	2	11	9	13	-	-	8	17	78	83	(47)	(50)	50	74
TOTAL DES PRODUITS	1 245	1 211	145	153	1 077	1 032	10	17	83	88	(47)	(41)	2 513	2 460
CHARGES														
Programmes de logement	-	-	-	-	1 077	1 032	-	-	-	-	-	-	1 077	1 032
Règlements d'assurance	160	168	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	160	168
Charges opérationnelles	107	113	17	14	-	-	9	11	83	88	(47)	(50)	169	176
	267	281	17	14	1 077	1 032	9	11	83	88	(47)	(50)	1 406	1 376
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	978	930	128	139	-	-	1	6	-	-	-	9	1 107	1 084
Impôt sur le résultat	237	224	32	34	-	-	(3)	(1)	-	-	-	3	266	260
RÉSULTAT NET	741	706	96	105	-	-	4	7	-	-	-	6	841	824
Total des produits	1 245	1 211	145	153	1 077	1 032	10	17	83	88	(47)	(41)	2 513	2 460
Produits intersectoriels et interentités ¹	(42)	(29)	-	-	-	-	(1)	(2)	(4)	(10)	47	41	-	-
Produits externes	1 203	1 182	145	153	1 077	1 032	9	15	79	78	-	-	2 513	2 460

¹ Les produits intersectoriels et interentités font référence à ce qui suit :

- pour les activités d'assurance prêt hypothécaire, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada et des emprunts sur les marchés de capitaux;
- pour les activités d'octroi de prêts, les produits comptabilisés proviennent des placements en Obligations hypothécaires du Canada;
- pour les activités de titrisation, des droits de cautionnement des OHC et des honoraires de services-conseils sont payés par la FCH.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

Au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013 (En millions)	Assurance prêt hypothécaire		Titrisation		Programmes de logement		Octroi de prêts		Fiducie du Canada pour l'habitation		Éliminations ¹		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
ACTIF														
Trésorerie et équivalents de trésorerie	921	749	18	1	-	-	783	585	1	1	-	-	1 723	1 336
Titres acquis dans le cadre de conventions de revente	15	-	-	-	-	-	39	-	-	-	-	-	54	-
Placements en valeurs mobilières														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	86	83	1	1	-	-	1 229	1 253	-	-	(273)	(325)	1 043	1 012
Disponibles à la vente	21 429	19 704	2 010	1 894	-	-	-	-	-	-	(2 200)	(1 939)	21 239	19 659
Détenus à des fins de transaction	13	444	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	444
Prêts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	5 779	6 041	-	-	-	-	5 779	6 041
Prêts et créances	-	-	6 937	28 074	-	-	4 630	4 835	207 900	206 622	-	-	219 467	239 531
Intérêts courus à recevoir	102	104	15	42	-	-	187	226	434	492	(6)	(5)	732	859
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	104	96	-	-	-	-	104	96
Montants à recevoir du gouvernement du Canada	-	-	-	-	-	-	336	311	-	-	-	-	336	311
Débiteurs et autres actifs	499	457	49	59	-	-	236	246	-	-	-	-	784	762
	23 065	21 541	9 030	30 071	-	-	13 323	13 593	208 335	207 115	(2 479)	(2 269)	251 274	270 051
PASSIF														
Titres vendus dans le cadre de conventions de rachat	361	91	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	361	91
Emprunts														
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	-	-	-	-	-	-	7 730	7 832	-	-	(14)	(14)	7 716	7 818
Autres passifs financiers	-	-	6 937	28 074	-	-	4 690	4 841	207 900	206 622	(2 347)	(2 159)	217 180	237 378
Intérêts courus à payer	-	-	8	36	-	-	125	129	434	492	(6)	(5)	561	652
Instruments dérivés	-	-	-	-	-	-	26	44	-	-	-	-	26	44
Créditeurs et autres passifs	521	245	1	15	-	-	608	556	1	1	-	-	1 131	817
Provision pour règlements	835	869	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	835	869
Primes et droits non acquis	5 724	5 947	558	564	-	-	-	-	-	-	-	-	6 282	6 511
Passif d'impôt différé	72	73	(2)	(14)	-	-	(7)	(1)	-	-	(30)	(25)	33	33
	7 513	7 225	7 502	28 675	-	-	13 172	13 401	208 335	207 115	(2 397)	(2 203)	234 125	254 213
CAPITAUX PROPRES DU CANADA	15 552	14 316	1 528	1 396	-	-	151	192	-	-	(82)	(66)	17 149	15 838
	23 065	21 541	9 030	30 071	-	-	13 323	13 593	208 335	207 115	(2 479)	(2 269)	251 274	270 051

¹ Les éliminations portées au bilan concernent les placements interentités en Obligations hypothécaires du Canada et les emprunts sur les marchés de capitaux de même que les débiteurs et créateurs intersectoriels.

17. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La SCHL verse des droits au gouvernement du Canada en contrepartie de la garantie financière fournie par ce dernier à l'égard de ses activités d'assurance prêt hypothécaire et de titrisation. Ces droits, qui sont comptabilisés dans les charges opérationnelles, ont totalisé 3 millions et 6 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014 (3 millions et 6 millions de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013) pour les activités de titrisation et 1,1 million et 1,3 million de dollars, respectivement, pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2014 (montant nul pour les trois mois et six mois clos le 30 juin 2013) pour les activités d'assurance prêt hypothécaire.

Tous les autres renseignements sur les transactions significatives entre parties liées et les soldes sont fournis dans les notes pertinentes.

18. PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2014, la SCHL fait l'objet de poursuites totalisant 25 millions de dollars (24 millions au 31 décembre 2013). Puisqu'il est actuellement impossible d'en prévoir le dénouement, aucune provision pour pertes n'a été comptabilisée. La SCHL ne prévoit pas que la résolution finale de toute poursuite à laquelle elle est partie aura une incidence défavorable importante sur sa situation financière.

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

700, chemin Montréal

Ottawa (Ontario)

K1A 0P7

Pour obtenir ce document, consultez le site Web de la SCHL (www.schl.ca) ou composez le 1-800-668-2642